



CAISSE DE PRESTATIONS SOCIALES DE WALLIS ET FUTUNA (CPSWF)



Rapport d'activité 2020



Mesdames, Messieurs,

Après une année 2019 riche en changements pour la Caisse, le début de l'année 2020 a été marqué par une première alerte avec une crise sanitaire heureusement sans COVID ayant entraîné une période économique compliquée de mars à juillet 2020, jusqu'à la réouverture de la bulle sanitaire avec la Nouvelle-Calédonie.

Le bilan économique de 2020 ne restera donc pas dans les annales mais a permis de démontrer la résilience d'une microéconomie face à une crise mondiale, du moins tant que le niveau des importations est maintenu. Le poids du secteur public sur le Territoire permet de compléter cette protection.

Quoiqu'il en soit, la nouvelle dynamique de transformation mise en place s'est poursuivie et surtout accélérer au second semestre 2020 :

- **Au niveau financier** avec l'élaboration de la stratégie financière globale de la CPSWF pour mieux gérer nos placements auprès de nos 3 partenaires financiers (BNPP-NC, BNC et BCI), la mise en place d'un process plus réactif avec des traductions concrètes par une réallocation de notre portefeuille titre OPCVM ainsi qu'un réinvestissement de nos excédents en fonds de réserve (670 MF), la mise en place d'un nouveau type de placement « TRESO EXPRESS » avec la BCI pour gérer nos excédents de trésorerie court terme. Cet outil permettra d'avoir une meilleure visibilité et une meilleure réactivité sur nos placements dans un contexte mondial de baisse des rendements pour les groupes de protection sociale ;
- **Au niveau structurel et organisationnel** avec notamment :
 - ✓ La mise en place d'un expert-comptable (KPMG NC) effectif pour la clôture des comptes 2020. Le recours à un expert-comptable offrira une meilleure lisibilité de l'information financière en basculant sur une « comptabilité d'engagement » et un accompagnement fort pour les équipes de la Caisse. En basculant d'une « comptabilité de trésorerie » à une « comptabilité d'engagement » ou « comptabilité en droits constatés », la CPSWF aura une meilleure vision de l'ensemble de ses droits et obligations, ce qui facilitera notamment le suivi et le recouvrement des créances clients et la gestion des comptes fournisseurs. Revers de la médaille, cette période de transition sera pénalisant sur les résultats de la Caisse.
 - ✓ La consolidation du pôle Gestion des Comptes Cotisants au sein de l'activité recouvrement avec la confirmation d'une Cheffe d'équipe épaulée désormais par une 2ème technicienne référente (périmètres : saisie salaire & cotisants).
 - ✓ La mise en place de process pour améliorer le recouvrement avec l'application de majorations de retard à compter du 1^{er} trimestre 2020 pour inciter les employeurs à payer dans les délais de rigueur, la montée en régime du service contentieux mis en place mi-2019 avec le doublement du nombre de mises en demeure et la mise en place des taxations d'office pour les employeurs n'ayant pas effectués de déclaration, un meilleur suivi des remboursements d'indus pour le secteur prestations afin de garantir en amont un niveau acceptable chaque année et un recouvrement en aval plus proactif.
 - ✓ Le projet de création d'un pôle social porté par l'Assemblée Territoriale, pouvant avoir des incidences organisationnelles avec un fonctionnement recentré de la CPSWF sur son cœur d'activité (retraite et famille).
- **Au niveau informatique** avec un doublement des développements informatiques cette année sur la 3^{ème} version de notre progiciel SIPRE mis en place en 2017. Développements alimentés par les besoins internes des services, une commande de 6 évolutions informatiques passée par l'expert-comptable pour sa première année d'exercice, et les travaux de fiabilisation pour la nouvelle étude actuarielle ;
- **Au niveau des partenariats stratégiques** avec la finalisation d'un accord de coopération avec la CAFAT qu'il ne reste plus qu'à signer officiellement dès que les frontières seront réouvertes. Mais également un rapprochement CPSWF-CIRCO dans le cadre du croisement des fichiers concernant les bénéficiaires des aides



sociales (APA). Sans compter les interactions avec la DFIP et le SITAS sur les aspects de « régularité » initiées lors de la crise de 2020 puis reprises pour la crise de 2021 ;

- **Au niveau des régimes** avec la prise en charge à 100 % du congé maternité par la Caisse effectif au 1^{er} janvier 2021 pour le régime famille, et pour le régime retraite, la validation fin 2020 du cabinet d'actuariat (OPTIMIND) et le lancement des travaux de la nouvelle étude actuarielle pour mettre à jour l'horizon de viabilité de la CPSWF et proposer des scénarios pour pérenniser l'équilibre financier du régime général de retraite.

Au moment où j'écris ces lignes, l'exercice 2021 s'annonce tout aussi compliqué avec une nouvelle crise sanitaire avec COVID cette fois, presque un an jour pour jour après la première alerte de mars 2020, mais avec une bulle sanitaire qui prend plus de temps à se reformer avec la Nouvelle-Calédonie, dans un contexte de désorganisation du trafic aérien et maritime mondial sous l'effet des « vagues » à répétition partout dans le monde.

La situation et l'avenir de la CPSWF va de pair avec l'évolution du Territoire, qui vient de fêter cette année les 60 ans du statut de 1961. Il est donc important de faire un focus sur le contexte insulaire actuel, qui tout comme la situation mondiale actuelle apparaît contrasté, à savoir :

- **Un plan de relance** estimé à 8,4 milliards qui aura des retombées certaines sur le Territoire. A condition bien évidemment que ces injections de liquidités profitent à la **structuration de l'économie privée**. En effet, le poids majoritaire de la fonction publique offre on l'a souligné une garantie en cas de crise mais constitue un frein au développement du secteur privé.
Le Territoire dispose de ressources provenant de l'Etat mais insuffisamment utilisées avec une enveloppe de « reste à réaliser » conséquente tous les ans. Ceci démontre que la difficulté porte plus sur l'aboutissement des projets que sur les sources de financement.
- Les perspectives attendues d'une mission de l'AFD début 2021 portant sur l'établissement d'un rapport sur le **modèle économique et social du Territoire**.
- La nécessité d'une mise à jour des **instruments juridiques** pour s'adapter à l'évolution de la société dans une balance très subtile entre tradition et modernité. C'est le cas notamment de 2 projets en latence depuis de nombreuses années : la **réforme du statut de 1961** ainsi que le projet de création d'une **Fonction Publique Territoriale (FPT)** pour rénovier l'arrêté 76 encadrant les agents permanents.
On devine de manière sous-jacente à ces 2 projets, une nécessaire **réforme de la fiscalité** pour permettre au Territoire de se donner plus de moyens pour financer des projets visant à moderniser le modèle de protection sociale de Wallis et Futuna.
- En effet, tout comme les instruments juridiques, le **modèle social** de Wallis et Futuna est à moderniser ce qui nécessite des montants inaccessibles à l'heure actuelle. La tenue des Etats Généraux du Handicap (EGH) la semaine du 15 novembre sera l'occasion d'aborder la thématique du handicap et la perte d'autonomie mais les sujets tout comme les besoins sont nombreux.
- Il s'agit de s'adapter au **vieillissement d'une population** sur un Territoire qui se vide et qui peine à créer l'attractivité suffisante pour faire décoller la population salariée.
- Contraste encore sur **l'attractivité ?** La réforme de la FPT devrait s'accompagner d'une hausse de la rémunération du secteur public, il s'agit sur le principe d'une bonne nouvelle pour la Caisse, mais quel impact en revanche sur l'attractivité et la compétitivité du secteur privé ? L'avenir nous le dira...
- Contraste encore sur le **statut de l'emploi privé** sur ce Territoire avec un écart important entre les principes et la réalité du terrain. La CPSWF par ses actions de contrôle joue un rôle de sensibilisation mais le phénomène est bien trop ancré dans les spécificités locales pour pouvoir être résolu seul par la Caisse.
Cet aspect n'est pas à négliger le jour où se posera des **questions sur la mise en place de nouveaux dispositifs de protection sociale type** : couverture maladie, régime de prévoyance, chômage, revenu minimum, etc...
- Mais également le **3^{ème} référendum couperet sur l'indépendance** de notre voisine la Nouvelle Calédonie, sujet qui ne peut être occulté compte tenu de l'interdépendance énorme avec ce Territoire. Qui demain notamment de « l'accord particulier », de la liaison aérienne et de la diaspora.



Situation internationale sans précédent et situation locale à forts enjeux à court-moyen termes. Cette période exceptionnelle met en valeur toute l'importance de notre système de protection sociale et la nécessité de faire preuve de courage et de volonté pour le défendre.

Ceci nous amène aux résultats des travaux de la nouvelle étude actuarielle (OPTIMIND) qui seront disponibles normalement pour la fin d'année 2021. Débutera ensuite une campagne pour dessiner les contours de la nouvelle réforme du régime des retraites. Traditionnellement, un tel processus prend du temps, il est donc délicat de s'avancer sur une date de concrétisation mais gageons que les décideurs relèveront le défi.

En attendant, la CPSWF poursuivra sa transformation sur la voie de l'efficacité, à tous les niveaux, au bénéfice de nos clients et partenaires, en capitalisant sur nos choix stratégiques forts (accompagnement des équipes, efforts de modernisation et de performance) initiés depuis 2019.

Le Directeur, Stéphane HUREL





LE SERVICE DE L'AGENCE COMPTABLE





1- INTRODUCTION

2. Les missions du service comptable

3. Le personnel

4. Activités du service comptable

4.1 Les missions

4.2 La saisie comptable

4.3 Les mandats de paiements effectués par gestion

4.4 Les recettes et dépenses

a) Suivi des recettes – flux de trésorerie

b) Suivi des recettes – réception au guichet

c) Suivi des recettes – encaissement des cotisations sur le progiciel SIPRE

d) Suivi des dépenses

4.5 Versement des prestations en numéraire

4.6 Le suivi des placements financiers

4.7 Etat des immobilisations

4.8 Archivage et conservation des pièces comptables

5. CONCLUSION



1. INTRODUCTION

Ce rapport expose l'activité du service comptable de la CPSWF durant l'exercice 2020.

Le service comptable compte deux agents à son actif, l'agent comptable et sa fondée de pouvoir. Les missions de l'agent comptable et du fondé de pouvoir sont fixées par le statut de la CPSWF. La responsabilité de l'agent comptable est pécuniaire, étant responsable du portefeuille de la CPSWF.

L'agent comptable est chargé de la commission de contrôle qui siège en début d'année pour la clôture des comptes de l'année précédente et en fin d'année pour une situation des comptes de l'année, mais aussi pour la présentation du prévisionnel budgétaire de l'année suivante par le Directeur.

L'activité du service comptable est vaste et imposante. Elle revêt essentiellement une mission de contrôle et doit produire un rapport de gestion annuel de la clôture des comptes.

L'importante nouveauté est l'intervention du Cabinet d'expertise comptable KPMG NC qui répond à l'alinéa 2 de l'article 12 sur la Commission de Contrôle. Sa mission première sera l'accompagnement du service comptable sur la clôture des comptes 2020. A cette fin, des recommandations sont confiées à chaque service, ainsi que des évolutions à réaliser sur le progiciel par le prestataire informatique.

2. Les missions du service comptable

Les missions de l'agent comptable sont fixées par le statut de la CPSWF de l'article 14 à l'article 52.

Article 14 :

L'agent comptable est nommé par le conseil d'administration sur proposition du directeur et après avis du payeur. Il exerce ses attributions sous l'autorité du directeur. Il est chargé, sous sa propre responsabilité et sous le contrôle du conseil d'administration, de l'ensemble des opérations financières de la caisse en recette et en dépenses et du maniement des deniers.

Article 28 :

L'agent comptable de la caisse est chargé, sous sa responsabilité propre, de la perception des recettes, des cotisations et du paiement des mandats émis par le Directeur. Détenteur de la caisse et du portefeuille, il a seule qualité pour opérer tout maniement de fonds ou de valeurs et est responsable de leur conservation. (...) L'agent comptable doit, sous sa responsabilité, se faire suppléer, pour tout ou partie de ses attributions, par un fondé de pouvoir agréé par le Conseil d'administration et muni d'une procuration régulière.

Article 29 :

L'agent comptable tient les registres de comptabilité et veille à la conservation des pièces justificatives. Il est responsable de la sincérité des écritures, il vise les mandats de paiement émis par le directeur après s'être assuré de la régularité des pièces justificatives et de l'exactitude matérielle des décomptes.

Article 35 :

L'agent comptable est pécuniairement responsable de la gestion qui lui incombe.

3. Le personnel

Le service comptable est composé de deux agents :

- Mme LIOGI MAFUTUNA Yasmina : agent comptable
- Mlle HEMA Nathalie : fondée de pouvoir



En 2020, l'organisation reste la même que l'année précédente mais d'autres tâches sont confiées à la comptabilité dans l'attente d'une meilleure organisation au sein de la CPSWF :

La fondée de pouvoir assure essentiellement :

- La réception des titres de recettes et le versement des prestations au guichet
- Les retraits et dépôts
- Le contrôle des caisses et la production des états de caisses journalières
- La production des statistiques d'ordre général
- La saisie des indus sur la base des notifications provenant du service prestations.
- Gestion des cessions sur pensions de retraite (avis à tiers détenteur) sur SIPRE.
- Contrôle et mandatement de la paie et des charges sociales
- L'actualisation du site internet de la CPSWF
- Versement de prestations aide sociales avec l'agent aide sociale

L'agent comptable gère le reste de l'activité en supervisant les travaux menés par sa suppléante, et en lui déléguant progressivement les autres activités dans la mesure du possible et suivant les moyens.

L'agent comptable assure une mission plus exhaustive de contrôle et de vérification des tâches réalisées par son fondé de pouvoir et mène les travaux suivants :

- Production du rapprochement bancaire
- Suivi des produits financiers
- Rédaction de rapports et de notes du service
- Chargée de la commission de contrôle
- Contrôle des titres recettes provenant du service du recouvrement
- Production de statistiques sur l'activité de réception et de traitement de moyens de paiement par le service.
- Production de tous les tableaux de bord chiffrés servant d'analyse financière à la direction
- Contrôle des mandats de paiements
- Contrôle du versement des prestations

Les réunions de service sont tenues en début de mois permettant d'améliorer les méthodes de travail et les comptes rendus sont transmis à la Direction.

4. Activités du service comptable

4.1 Les missions

I. La tenue de la comptabilité de la CPSWF :

- Saisie des opérations courantes de la CPSWF dans le journal par semaine – module comptabilité
- Contrôle des comptes d'imputation
- Rapprochement bancaire et de caisse
- Tableaux de bord de flux de trésorerie/ et de contrôle de dépenses mensuels

II. Contrôle des flux financiers au sein de la caisse :

- Versement des prestations en numéraire
- Suivi et contrôle du versement
- Réception de tout paiement (chèques, numéraire, virement)
- Suivi des placements financiers

III. Collaboration avec les services ordonnateurs :



- Réception et saisie des titres de recette provenant du service recouvrement
- Validation des crédits sur le bordereau de cotisation
- Contrôle des mandats de paiement de toute prestation
- Contrôle des mandats de paiement de toute facture
- Suivi des indus prestations en saisie comptable
- L'agent comptable doit être informée de toute décision et délibération ayant un impact sur les finances de la Caisse.

IV. Mission de contrôle :

- Contrôle des pièces comptables sur les mandats de paiements
- Contrôle budgétaire
- Contrôle de trésorerie
 - o Etats de caisses journalières
 - o Rapprochement bancaire effectuée hebdomadairement et comptes rendus mensuellement au Directeur des comptes bancaires DFIP et BWF.
- Contrôle optimal des fonds de la caisse.

V. Autres missions :

- Archivage et conservation des pièces comptables par régime.
- Mandatement de la paie
- Suivi des immobilisations
- Supervision du site internet

Ces missions précitées nécessitent la production de tableaux de bord complétant le progiciel nécessaire à l'analyse, soit par extraction du progiciel soit par report de données :

- Le flux de trésorerie
- L'état des immobilisations
- Le rapprochement bancaire
- Les cotisations réglées par prélèvement automatique
- Les états de caisses
- Les statistiques générales (nombre de retraités, d'allocataires, d'enfants)
- Les statistiques du service comptable (réception versement/ passage au guichet/ fonds maniés par le service...)
- L'état des dépenses
- Charges à payer et charges constatées d'avance au 31.12.N
- Les cessions des pensions
- Les indus des prestations.

Les pièces comptables soumises à vérification et faisant l'objet d'un archivage sont :

- Les relevés bancaires
- Les budgets prévisionnels joints des délibérations afférentes
- Les rapports de gestion joint des délibérations
- Les mandats de paiement
- Les ordres de recettes
- Les émargements pour les versements numéraires
- Les états de caisse



4.2 La saisie comptable

7 012 écritures sont saisies au journal comptable en 2020 contre 6 349 en 2019. Les saisies sont effectuées chaque semaine et permettent de suivre les opérations sur le plan comptable.

Le service comptable procède chaque fin de mois, à un rapprochement bancaire sur les comptes financiers.

4.3 Les mandats de paiements effectués par mois par gestion

	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
R	37	32	51	29	29	33	39	39	36	43	27	45	440
F	30	21	26	27	41	29	40	41	34	34	32	55	410
S	4	11	7	7	5	9	6	7	9	12	7	11	95
V	8	13	5	5	7	7	6	8	6	6	6	5	82
PN	2	4	4	7	5	5	8	4	9	10	6	8	72
TOTAL	81	81	93	75	87	83	99	99	94	105	78	124	1099

Ainsi, en 2020, **1 099 mandats de paiement** ont été visés et saisis par le service comptable contre 1 008 en 2019 pour vérification des pièces justificatives :

- La qualité des signataires,
- La disponibilité des crédits,
- L'exacte imputation de la dépense,
- La validité de la créance,
- Le caractère libératoire du règlement.

Si les conditions énumérées ci-dessus ne sont pas réunies, le mandat de paiement est soit renvoyé à l'ordonnateur, soit rejeté, ce qui est très rare pour une petite entité comme la nôtre.

Seuls les mandats de début d'année ont fait l'objet d'un renvoi de l'agent comptable faute de budget exécutoire au 1^{er} janvier 2020, amenant l'ordonnateur à produire une réquisition pour mandater provisoirement par douzième conformément à l'Art.20.

Les mandats de paiements du régime retraite représentent 40% des mandats effectués, ceux du régime famille représentent 37% et 23% pour les aides sociales.

Le mois de décembre comptabilise le plus de mandats dans l'année, car cela concerne toutes les écritures de régularisation.

4.4 Les recettes et dépenses

a) Suivi des recettes – flux de trésorerie

Le service comptable tient un tableau de bord intitulé « *flux de trésorerie* » établi et transmis à la Direction chaque mois. Ce tableau indique la provenance des crédits sur les comptes (Ets. Financiers, secteur public-privé, subventions, etc...) et in fine le montant de trésorerie disponible.

Depuis 2020, une procédure de placement « TRESO EXPRESS » a été mise en place auprès de la Banque Calédonienne d'investissement en Calédonie (BCI), et ce tableau de flux permet d'isoler la trésorerie disponible à placer en respectant la procédure.



Ce tableau met également en évidence les cotisations encaissées par mois. Le secteur public ne paie que par virement, le secteur du privé paie par virement, par chèque, en espèces et par prélèvement automatique, récemment mis en place en 2018.

Montant des cotisations encaissées de 2018 à 2020

	JANV	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
2018	221	70	125	117	221	116	234	88	30	256	124	112	1 714
2019	245	97	100	262	130	114	120	222	61	268	114	122	1 855
2020	124	227	61	215	178	100	175	182	120	238	103	145	1 868
Evolution %	-49%	134%	-39%	-18%	37%	-12%	46%	-18%	97%	-11%	-10%	19%	1%
Différentiel xpf	-121	130	-39	-47	48	-14	55	-40	59	-30	-11	23	13

**Chiffres en millions de FCFP.*

La conception du tableau est issue d'un retraitement des relevés bancaires car le relevé est transmis sous format papier, ce qui demande un travail supplémentaire de le reproduire comme support dans nos fichiers.

b) Suivi des recettes – Réception au guichet

Le service reçoit près de 80% des employeurs du secteur privé pour le paiement. L'agent comptable et le fondé de pouvoir reçoivent et versent par le biais d'un guichet comptable, placé à l'entrée de l'organisme.

Le service comptable reçoit et traite 926 chèques, 36 ordres de prélèvement automatiques, et reçoit près de 152 personnes pour un règlement en espèces. La réception au guichet liée aux rentrées financières quelconque est moins importante que le versement des prestations. Le service comptable encourage le règlement par virement, plus pratique.

En 2020, nous traitons les recettes au titre des cotisations comme suit :

- 16% de paiement par chèque contre 49% en 2019 (70% en 2018)
- 79% de paiement par virement contre 31% en 2019 (15% en 2018)
- 4,9% de paiement en prélèvement automatique contre 11% en 2019 (5% en 2018)
- 0,1% de paiement en espèces contre 9% en 2019 (10% en 2018)

Les états de caisses quotidiennes permettent de constater les mouvements d'entrées et de sorties physiques au sein de notre service, les rentrées financières sont plus importantes en fin de mois et aux échéances qu'en début de mois.

Nos rentrées financières concernent 99% des cotisations et 1% d'opérations diverses.

Nous traitons en 2020 près de **1 800 titres de recettes** d'employeurs du secteur privé contre 1 300 en 2019.

Le paiement par prélèvement automatique, proposé depuis 2018 aux cotisants, requiert une vigilance sur le respect des dépôts de ordres de prélèvements aux dates demandées par le cotisant (5,25 et 30 du mois) et qui nécessite un tableau de suivi à part, car le suivi n'est pas conçu sur le logiciel.

Les dépôts des instruments financiers s'effectuent le mercredi et vendredi auprès des établissements bancaires, et pour les prélèvements automatiques, aux dates du 5,25 et 30 du mois pour répondre aux attentes des cotisants.

Nos déplacements concernent essentiellement les dépôts et retraits de fonds.



c) Suivi des recettes – encaissement des cotisations sur le progiciel SIPRE (Système Informatique de gestion des Prestations et Recouvrements)

Le traitement des encaissements est une tâche fastidieuse, car il s'agit d'intervenir sur chaque fiche de cotisant. Nous avons effectué **3 867 écritures** débit et crédit confondues contre 3 872 en 2019.

Le mode opératoire consiste à faire un rapprochement avec le relevé hebdomadaire et le fichier cotisant sur SIPRE.

A chaque encaissement constaté sur le relevé, la cotisation correspondante sur SIPRE est encaissée en indiquant la date et le compte d'encaissement.

Cette action et sa vérification prend 3 jours maximum pour contrôler la correspondance et contribue à la mise à jour du fichier cotisant. D'autres recettes reçues sont plus complexes à identifier, ce qui peut prendre plus de temps, notamment le secteur du public, il faut souvent attendre les saisies des ordres de recettes effectuées par le service du recouvrement, pour que le service comptable puisse trouver une correspondance aux crédits. L'encaissement du crédit sur la fiche du cotisant est plus facile car la saisie du crédit doit correspondre au montant réglé. L'encaissement du débit ne se fait pas dans l'immédiat du fait que la saisie du débit est créée pour le trimestre en général, mais les cotisants ne règlent pas forcément le trimestre, il règle parfois par mois. Ce qui rend difficile le lettrage de certaines écritures.

L'encaissement commence dès réception du relevé la 1^{ère} semaine du mois, et ainsi de suite, mais une vérification est faite dans son ensemble à la fin du mois.

Un état des cotisations encaissées par mois est édité pour une ultime vérification.

d) Suivi des dépenses

Le service comptable tient un tableau de bord sur les dépenses – charges, permettant de contrôler les dépenses par rapport au budget et de constater les charges supportées par chaque régime.

Ce tableau fait apparaître les charges d'investissement, de fonctionnement et les charges techniques.

Un contrôle budgétaire est effectué en effectuant des moyennes sur l'année avec les consommations mensuelles. Un rapport est effectué et rendu à la direction à cet effet.

Le volet des ressources humaines était géré en 2018 par la fondée de pouvoir, repris en 2019 par le Directeur. En 2020, les dépenses toutes confondues s'élèvent à près de **157 millions** par mois contre 154 millions en 2019.

Pour expliquer nos variations sur le coût des charges techniques, le service tient un tableau de bord – statistiques sur le nombre de bénéficiaires de la Caisse (enfants, allocataires salariés, allocataires non-salariés, pensionnés...).

Le service comptable tient à chaque fin de mois d'autres tableaux de suivi qui ne sont pas conçus sur le progiciel :

- Le tableau des retenues sur les cessions des pensions
- Le traitement des indus prestations

Le paiement des factures est effectué en fin de chaque mois pour respecter les échéances. En général toutes les factures reçues, après vérification du service fait et prestation effectuée, sont payées chaque fin mois.

Les recommandations de expert-comptable permettent de mettre en place un dispositif de suivi des factures, ainsi qu'un tableau constatant les charges à payer et les charges constatées d'avance au 31.12.

4.5 Versement des prestations en numéraire



Responsable des fonds, l'agent comptable a seule qualité pour manipuler des fonds. Le service comptable assure le versement en numéraire aux bénéficiaires non titulaires d'un compte bancaire, toutes prestations confondues sauf l'aide à l'enfance qui est versée par l'agent de l'aide sociale.

L'activité du service comptable repose également sur ce volet de versement. Nous avons réduit la période de versement du 20 au 1^{er} jour du mois suivant, qui n'occupe plus que 20% de notre temps (contre 50% en 2019 s'étalant du 20 au 5 du mois suivant).

Mais pour des raisons exceptionnelles, pour oubli d'une prestation, ou demande exceptionnelle du bénéficiaire, le paiement en numéraire d'une prestation peut se faire en dehors du paiement général, et tout comme pour les dépôts des instruments financiers, le service comptable effectue les retraits ponctuels les mercredis et vendredis.

ACCUEIL ET VERSEMENT ESPECES

		janv	fev	mars	avril	mai	Juin	juil	Août	sept	oct	nov	dec	TOTAL	Moy
AF WALLIS	BENEF	119	111	105	102	99	116	110	112	105	79	87	89	1 234	103
	FONDS	3,6	3,1	3	2,9	3	3,3	3,1	3,2	2,9	2,2	2,4	3	36	3
AF FUTUNA	BENEF	22	24	23	20	18	23	19	21	27	15	21	24	257	21
	FONDS	0,5	0,8	0,7	0,5	0,6	0,7	0,5	0,7	0,7	0,5	0,6	0,8	7,6	0,6
PRE WALLIS	BENEF	37	36	37	40	40	40	40	40	40	42	37	41	470	39
	FONDS	1,8	1,9	1,8	2	2	2	2	2	1,9	2,1	1,9	2,2	24	2
PRE FUTUNA	BENEF	7	6	7	7	7	7	7	7	7	8	9	10	89	7
	FONDS	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	5,5	0,5
CSR WALLIS	BENEF	35	36	33	34	32	34	33	32	31	32	30	33	395	33
	FONDS	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,7	5,9	0,5
CSR FUTUNA	BENEF	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	95	8
	FONDS	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,2	0,1
Prime naissance	BENEF	7	5	9	5	9	5	10	5	7	6	3	2	73	6
	FONDS	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,06	0	1,4	0,1
OP DIVERS	BENEF	9	8	9	6	24	12	15	20	12	17	6	13	151	13
	FONDS	0,5	0,4	0,3	0,2	0,7	0,4	0,7	0,7	0,4	1	0,3	0,9	6,5	0,5
RECAPITULATIF															
BENEF RECUS	WLS	207	196	193	187	204	207	208	209	195	176	163	178	2 323	194
	FTN	36	38	38	35	33	38	34	36	42	31	38	42	441	37
Montant versé	WLS	6,5	6,1	5,7	5,7	6,3	6,3	6,5	6,4	5,7	5,9	5,16	6,8	73	6
	FTN	1,1	1,3	1,3	1	1,2	1,2	1	1,2	1,2	1,1	1,2	1,5	14,3	1,2

*Les fonds sont exprimés en millions de FCFP.

Sur Wallis, nous recevons près de **194 personnes** en moyenne pour un versement mensuel de **6 millions** par mois (contre 188 pour 5,6 MF en 2019). Sur Futuna, **37 allocataires** en moyenne sont servis par mois pour un versement mensuel d'**1,2 million** (contre 38 pour 1 MF en 2019).

Plusieurs rappels ont été effectués auprès des bénéficiaires sur l'urgence d'ouvrir un compte bancaire, mais le seul établissement bancaire de Wallis et Futuna ferme les comptes inactifs.

Comparé à 2019, on constate une augmentation de versement en numéraire. Les versements en numéraire - paiement général s'effectuent à partir du 20 de chaque mois pour les prestations retraites et le 25 du mois pour les prestations famille. Les fonds sont désormais conservés jusqu'au 31 du mois afin de permettre à tous les



bénéficiaires de percevoir leurs allocations. Passé les deux semaines, les fonds sont reversés au Trésor public s'ils n'ont pas tous été retirés et feront l'objet d'un rappel le mois suivant.

Le service comptable limite sa conservation de fonds numéraires et d'instruments financiers, en réduisant la période de versement, par l'information aux bénéficiaires, et en sollicitant auprès des cotisants, dans la mesure du possible, des paiements par virement, ou par prélèvement automatique.

Outre le versement en numéraire des fonds propres de la CPSWF, le service comptable assure la gestion du versement des aides sociales financées par subvention, faute de service dédié aux aides sociales à l'Assemblée Territoriale. Le versement auprès des bénéficiaires est effectué par l'agent de l'aide sociale et la fondée de pouvoir sur Wallis et par un agent de la CPSWF et un agent de la Délégation sur Futuna, et ce, dans l'attente de la création d'un pôle social par l'Assemblée Territoriale.

4.6 Le suivi des placements financiers

Le service comptable effectue un suivi des placements financiers qui constituent une source de financement de la Caisse.

En octobre 2020, le service comptable en lien avec la Direction a pu mettre en place la stratégie financière globale de la CPSWF sous forme d'un camembert récapitulatif nos placements auprès de nos 3 partenaires financiers (BNPP-NC, BNC et BCI).

Cette stratégie financière globale offre désormais une meilleure visibilité pour anticiper et arbitrer nos placements financiers tout en ayant une vision globale sur la répartition des différents types de placements en adéquation avec nos contraintes statutaires (Art. 21).

A cette fin, un tableau de bord est tenu et suivi régulièrement. Ces éléments doivent être fournis régulièrement auprès de la Direction.

Le service comptable produit des états de suivi des placements avec les rendements générés.

Ce volet est suivi uniquement par l'agent comptable du fait de sa complexité.

A l'échéance des placements ou en cas de trésorerie disponible, le service comptable lance des appels d'offres auprès des partenaires financiers pour proposer de nouveaux placements soumis à l'arbitrage et au vote du Conseil d'Administration. Le suivi et l'analyse de ces placements doivent être précis et clairs pour permettre aux administrateurs de faire les choix stratégiques dans l'intérêt de notre organisme.

Enfin, un point semestriel sur l'état de nos placements financiers est réalisé par la BNPP-NC et la BNC.

4.7 Etat des immobilisations

L'état de nos immobilisations apparaît sur le progiciel chaque année sur les comptes de classe 2. Un état des amortissements est régulièrement suivi afin de comptabiliser les dotations aux amortissements. Un tableau de bord est tenu pour le suivi des immobilisations et leurs amortissements car ce volet n'est pas intégré au progiciel.

4.8 Archivage et conservation des pièces comptables

Référence : article 52 du statut.

La mission de l'agent comptable est de classer, archiver et conserver toutes les pièces comptables. Ce classement est donc effectué dans l'année, et l'archivage uniquement après présentation des comptes et approbation par le Conseil d'administration.



En 2018, le classement a été modifié et s'effectue par numéro de mandat, pour simplifier les recherches.
En 2019, le classement est effectué par gestion pour les 5 régimes et par charges pour les mandats de paiements

Le classement est effectué chronologiquement pour les pièces comptables suivantes :

- Les titres de recettes
- Les états financiers (rapports comptables)
- Les relevés bancaires
- Les émargements

Le statut mentionne que « *les pièces et la correspondance sont conservées par la caisse pendant un délai de 5 ans. Les registres, livres et carnet sont conservés pendant dix ans. A l'expiration de ce délai, la production d'un registre ou d'une pièce justificative ne peut être refusée que si la destruction résulte d'un procès-verbal signé par un administrateur et l'agent comptable.* »

Il est prévu de reprendre toutes les archives datant de plus de 10 ans et de suivre le statut en produisant un procès-verbal prévu à cet effet.

5. CONCLUSION

L'année 2020 a été une année chargée, et intense, avec notamment au second semestre, le début d'intervention du Cabinet d'expertise comptable KPMG-NC dans le cadre de la clôture des comptes 2020. Les intervenantes de KPMG-NC se sont déplacées à trois reprises dans l'année et une « Synthèse intérimaire » a été produite pour la Commission de Contrôle du 27/11/2020.

Ce rapport fixe pour la 1^{ère} année d'intervention du cabinet :

- 6 Evolutions nécessaires de l'environnement informatique
- 6 actions métiers pour la clôture des comptes 2020

Un suivi a été mis en place sous forme de COPIL avec le cabinet réalisé en visioconférence jusqu'à la clôture des comptes de l'exercice 2020 à intervenir au mois d'avril-mai 2021.

Face à ce surcroît d'activité et aux nombreuses missions à accomplir, la tâche s'est avérée compliquée avec un personnel composé de deux personnes uniquement.

L'agence comptable trouve dans ces divers échanges un renfort significatif et prometteur pour le service qui intervient sur tous les niveaux de contrôle des recettes et des dépenses. Il produit autant de tableaux de bords qui soient nécessaires pour compléter ce que le progiciel ne peut pas produire aujourd'hui, et fournir une bonne analyse financière.

Ce rapport chiffré démontre l'activité majeure fournie par le service comptable ainsi que la tension exercée sur la responsabilité de l'agent comptable face aux moyens humains jugés insuffisants ainsi qu'un progiciel perfectible pour mieux assister le service. Cependant, des axes de progression sur le progiciel ont commencé avec les recommandations de KPMG, ce qui devrait permettre de minimiser les tâches fastidieuses et de fiabiliser les données.



La priorité des années à venir est de participer activement :

- Aux recommandations formulées par l'expert-comptable ;
- A l'évolution du progiciel SIPRE et à la réflexion sur un logiciel comptable adapté qui minimiserait la production de tableaux de bords ;
- A la production des procédures nécessaires pour mieux cadrer l'activité et la répartition des tâches et responsabilités des différents services ;
- A un meilleur relai de l'information et une meilleure coordination entre les services.



Caisse de Prestations Sociales
des îles Wallis et Futuna

Acteur de la solidarité Territoriale

LE SERVICE DES PRESTATIONS





1. PRESENTATION DU SERVICE DES PRESTATIONS

1.1 3 régimes

- 1) La retraite
- 2) Les prestations familiales
- 3) Le régime social : 3 aides sociales

1.2 Les faits marquants

1.3 L'équipe et son organisation

2. L'ACTIVITE - RETRAITE –

2.1 La retraite

- 2.1.1 Activité des prestations « retraites » - 2019/2020
- 2.1.2 Coût des pensions - Exercice 2020 -
- 2.1.3 Répartition nombre de retraités - Exercice 2020 -
- 2.1.4 Nouveaux retraités

2.2 Le remboursement de cotisations salariales

2.3 Activités quotidiennes du bureau

3. L'ACTIVITE - PRESTATIONS FAMILIALES –

3.1 Les Prestations familiales

- 3.1.1 Activité des prestations « prestations familiales » - 2019/2020
- 3.1.2 Nombre et Coût des prestations familiales - Exercice 2020
- 3.1.3 Les indus

3.2 L'allocation de congé de maternité

- 3.2.1 Activité des prestations « allocation de congé de maternité » - 2009/2020
- 3.2.2 Allocation de congé de maternité - 2019/2020

3.3 Activités quotidiennes du bureau

4. LE REGIME SOCIAL

4.1 Le régime territorial de l'aide à l'enfant

- 4.1.1 Aide à l'enfant - 2019/2020
- 4.1.2 Nombre et coût de l'aide à l'enfant - Exercice 2020

4.2 Le Complément Social de Retraite

4.3 La prime à la naissance

5. CONCLUSION



1. PRESENTATION DU SERVICE DES PRESTATIONS

Le service des prestations a pour mission principale, la gestion et le paiement des prestations sociales. Les prestations sociales concernent les 3 activités suivantes :

1.1 3 régimes

1) La retraite :

- Les pensions de retraite (droits directs) : retraite à 60 ans, retraite anticipée sans abattement (à partir de 57 ans et 35 ans de cotisations ; inaptitude au travail ; activités pénibles) ou avec abattement définitif (7% par année d'anticipation).
- Les droits dérivés : pensions de réversion, allocations veuvages, pensions d'orphelin.
- Les remboursements de cotisations salariales à l'âge légal de départ à la retraite.

2) Les prestations familiales :

- Les allocations familiales : prestations familiales versées aux salariés et assimilés.
- L'allocation de congé de maternité.

3) Le régime social : 3 aides sociales

- Le régime territorial d'aide à l'enfant : allocations familiales versées aux non-salariés.
- Le complément social de retraite : aide versée, au conjoint non salarié, de retraité (CPSWF, CAFAT, SECURITE SOCIALE...) percevant une pension de retraite égale ou inférieure à 90 000 XPF.
- La prime à la naissance : un montant de 20 000 XPF est versé pour tout enfant né de résident du Territoire.

1.2 Les faits marquants

- ✚ L'année 2020 sera marquée par la crise sanitaire, fort heureusement, sans COVID sur la période de mars à mai, qui se révélera, malheureusement réelle le 07/03/2021.
- ✚ Un grand chantier sur le rattrapage de la revalorisation du régime territorial de l'aide à l'enfant pour l'année 2019 et le 1^{er} semestre 2020 : la revalorisation d'un montant de 1 040 XPF par enfant à compter du 01/01/2019 a été rendue exécutoire par l'arrêté n°2019-554 du 10/07/2019. Cette revalorisation sera réellement versée aux bénéficiaires au 2nd semestre 2020.
Outre, les problématiques de cofinancement entre l'Etat et le Territoire, il est essentiel de rappeler qu'en matière d'aides sociales, le paiement s'effectue, exclusivement, en numéraire. De ce fait, la revalorisation doit porter sur un chiffre rond afin d'éviter le transport de pièces. A cet effet, des problématiques ont été soulevées lors de ces travaux, notamment, le nombre important de pièces (100, 50, 20 et 10 XPF), nécessitant d'autres aménagements tel le transport de fonds entre Wallis et Futuna.
- ✚ Prise en charge intégrale de l'allocation de congé de maternité par la CPSWF à compter du 01/01/2021.
- ✚ En sus de nombreux chantiers ont été entrepris dont le développement du progiciel SIPRE, et la mise en place d'un expert-comptable à la Caisse (Cabinet KPMG de Nouvelle-Calédonie).

1.3 L'équipe et son organisation

Le service des prestations sociales fait intervenir :

- 6 personnes au siège social de Wallis :
- 1 Chef de service,



- 2 agents au bureau de la retraite (1 technicienne référente et 1 agent polyvalent),
 - 2 agents au bureau des prestations familiales (1 technicienne référente et 1 gestionnaire),
 - 1 agent détaché de l'Administration supérieure du Territoire, pour la gestion des dispositifs sociaux, mis à disposition de la CPSWF.
- 3 personnes à l'antenne de Futuna :
- 1 technicienne référente,
 - 1 gestionnaire,
 - 1 employée de service.

2. L'ACTIVITE - RETRAITE –

2.1 La retraite

Les réformes importantes entamées en 2009 et poursuivies en 2012 ont permis un souffle nouveau au régime de retraites.

Malgré tout, le taux de progression des retraites est toujours alarmant.

Le ratio actifs/retraités est passé de 3,4 en 2009 à 2,7 actifs pour 1 retraité en décembre 2019.

L'équilibre du régime ces 10 dernières années a été obtenu par l'augmentation du taux de cotisation « retraites » de 0,9 % par an depuis 2009. L'équilibre du régime va donc être menacé par l'arrêt de l'augmentation du taux de cotisations « retraite » dès l'exercice 2021. A ce jour, il n'est pas prévu de nouvelles mesures de ce type.

Les 2 tableaux (tableau 1 et tableau 2), ci-dessous, donnent l'évolution du coût et du nombre de retraités pendant les 10 dernières années.

Tableau 1 : Evolution du coût des retraites sur la période 2009-2020

Malgré les réformes effectuées sur le régime de retraite, le coût des pensions (droits direct et dérivé) est en perpétuelle augmentation. En effet, depuis 2009, le coût des pensions a augmenté de 606 000 628 XPF soit une évolution de 87,54 %.

COÛT DES RETRAITES	PRE	PRV	TOTAL	En valeur	En %
2009	629 824 503 XPF	62 427 543 XPF	692 252 046 XPF		
2010	711 858 627 XPF	64 523 661 XPF	776 382 288 XPF	84 130 242 XPF	12,15%
2011	732 014 586 XPF	60 054 348 XPF	792 068 934 XPF	15 686 646 XPF	2,02%
2012	771 922 112 XPF	63 312 428 XPF	835 234 540 XPF	43 165 606 XPF	5,45%
2013	814 065 112 XPF	68 863 635 XPF	882 928 747 XPF	47 694 207 XPF	5,71%
2014	875 182 820 XPF	73 914 501 XPF	949 097 321 XPF	66 168 574 XPF	7,49%
2015	901 403 412 XPF	81 805 695 XPF	983 209 107 XPF	34 111 786 XPF	3,59%
2016	952 286 578 XPF	77 353 916 XPF	1 029 640 494 XPF	46 431 387 XPF	4,72%
2017	1 023 036 181 XPF	86 432 327 XPF	1 109 468 508 XPF	79 828 014 XPF	7,75%
2018	1 087 630 644 XPF	94 262 556 XPF	1 181 893 200 XPF	72 424 692 XPF	6,53%
2019	1 139 988 492 XPF	103 927 074 XPF	1 243 915 566 XPF	62 022 366 XPF	5,25%
2020	1 207 825 667 XPF	90 427 007 XPF	1 298 252 674 XPF	54 337 108 XPF	4,37%
Evolution sur la période 2009-2020				606 000 628 XPF	5,91%

Tableau 2 : Evolution du nombre de retraités sur la période 2009-2020

Le nombre de retraités a augmenté de 3,27% par an de 2009 à 2020.



Sur la même période, il y a eu 244 retraites supplémentaires soit un taux de croissance de 42,21%

NOMBRE DE RETRAITES	PRE	PRV	TOTAL	En valeur	En %
2009	469	109	578		
2010	479	111	590	12	2,08%
2011	498	113	611	21	3,56%
2012	501	103	604	-7	-1,15%
2013	524	107	631	27	4,47%
2014	539	113	652	21	3,33%
2015	556	129	685	33	5,06%
2016	585	117	702	17	2,48%
2017	614	121	735	33	4,70%
2018	619	140	759	24	3,27%
2019	665	129	794	35	4,61%
2020	686	136	822	28	3,53%
Evolution sur la période 2010-2019				244	3,27%

2.1.1 Activité des prestations « retraites » - 2019/2020

Le tableau suivant montre l'évolution du coût et du nombre de pensions entre 2019 et 2020.

Cela confirme la tendance générale depuis 10 ans qui est toujours en progression.

En moyenne, 28 retraites supplémentaires ont été servies pour un coût de 56 583 280 XPF, soit une évolution de 2019 à 2020 de 4,56%.

Retraite	Nombre de Bénéficiaires 2019	Coût en XPF 2019	Nombre de Bénéficiaires 2020	Coût en XPF 2020	Evolution Nb. Bénéficiaires 2020/2019	Evolution Coût 2020/2019	Evolution % Nb. Bénéficiaires 2020/2019	Evolution % Coût 2020/2019
Janvier	766	100 597 073 XPF	792	105 316 284 XPF	26	4 719 211 XPF	3,39%	4,69%
Février	764	100 986 141 XPF	794	106 343 303 XPF	30	5 357 162 XPF	3,93%	5,30%
Mars	770	101 517 649 XPF	805	107 643 505 XPF	35	6 125 856 XPF	4,55%	6,03%
Avril	757	102 532 243 XPF	804	107 705 454 XPF	47	5 173 211 XPF	6,21%	5,05%
Mai	777	104 569 398 XPF	798	107 008 880 XPF	21	2 439 482 XPF	2,70%	2,33%
Juin	775	103 023 888 XPF	803	107 512 597 XPF	28	4 488 709 XPF	3,61%	4,36%
Juillet	778	103 253 965 XPF	798	108 311 082 XPF	20	5 057 117 XPF	2,57%	4,90%
Août	786	104 835 681 XPF	807	109 211 492 XPF	21	4 375 811 XPF	2,67%	4,17%
Septembre	787	104 241 752 XPF	815	109 066 989 XPF	28	4 825 237 XPF	3,56%	4,63%
Octobre	787	104 572 045 XPF	818	109 894 827 XPF	31	5 322 782 XPF	3,94%	5,09%
Novembre	789	106 123 506 XPF	817	109 914 855 XPF	28	3 791 349 XPF	3,55%	3,57%
Décembre	796	105 416 053 XPF	822	110 323 406 XPF	26	4 907 353 XPF	3,27%	4,66%
Total Coût Moyenne Nbre	778	1 241 669 394 XPF	806	1 298 252 674 XPF	28	56 583 280 XPF	3,65%	4,56%

2.1.2 Coût des pensions - Exercice 2020 –

Le tableau ci-dessous montre la répartition par type de pensions pour l'année 2020.



MOIS	PRE	PRV	PAV	PRA	Total
JANVIER	96 489 685 XPF	7 289 611 XPF	105 193 XPF	1 431 795 XPF	105 316 284 XPF
FÉVRIER	97 426 107 XPF	7 317 414 XPF	167 987 XPF	1 431 795 XPF	106 343 303 XPF
MARS	98 868 910 XPF	7 172 950 XPF	167 987 XPF	1 433 658 XPF	107 643 505 XPF
AVRIL	99 010 459 XPF	7 080 213 XPF	167 987 XPF	1 446 795 XPF	107 705 454 XPF
MAI	98 214 354 XPF	7 179 744 XPF	167 987 XPF	1 446 795 XPF	107 008 880 XPF
JUIN	98 665 462 XPF	7 431 584 XPF	105 193 XPF	1 310 358 XPF	107 512 597 XPF
JUILLET	99 588 738 XPF	7 365 045 XPF	105 193 XPF	1 252 106 XPF	108 311 082 XPF
AOÛT	100 432 635 XPF	7 408 386 XPF	106 245 XPF	1 264 226 XPF	109 211 492 XPF
SEPTEMBRE	100 111 386 XPF	7 637 731 XPF	105 719 XPF	1 212 153 XPF	109 066 989 XPF
OCTOBRE	100 921 748 XPF	7 608 762 XPF	105 719 XPF	1 258 598 XPF	109 894 827 XPF
NOVEMBRE	100 777 679 XPF	7 581 403 XPF	105 719 XPF	1 450 054 XPF	109 914 855 XPF
DÉCEMBRE	100 930 117 XPF	7 837 516 XPF	105 719 XPF	1 450 054 XPF	110 323 406 XPF
Coût annuel	1 191 437 280 XPF	88 910 359 XPF	1 516 648 XPF	16 388 387 XPF	1 298 252 674 XPF

Note :

PRE	PENSION DE RETRAITE (droit direct)
PRV	PENSION DE REVERSION (droit dérivé) Bénéficiaires âgés de + de 50 ans
PAV	ALLOCATION VEUVAGE (droit dérivé) Bénéficiaires âgés de - de 50 ans
PRA	CUMUL PRE+PRV (pendant 4 ans)

Les pensions sont réparties selon 4 types :

1. **PRE** : il s'agit des bénéficiaires actifs percevant leurs pensions de retraite. Le montant total s'élève à 1 191 437 280 XPF pour l'année 2020.
2. **PRV** : ce sont les bénéficiaires, âgés de 50 ans et plus, dont les conjoints retraités ou encore actifs, sont décédés. Le montant total s'élève à 88 910 359 XPF.
3. **PAV** : ce sont les bénéficiaires, âgés de moins de 50 ans, dont les conjoints retraités ou encore actifs, sont décédés. Ils en bénéficient pendant une période de 4 ans. Le montant total s'élève à 1 516 648 XPF.
4. **PRA** : ce sont des retraités dont les conjoints, aussi retraités sont décédés, ils en bénéficient pendant une période de 4 ans. Le montant s'élève à 16 388 387 XPF.

2.1.3 Répartition nombre de retraités - Exercice 2020 –

Le tableau ci-dessous montre la répartition du nombre de retraités pour l'année 2020.

Au 31/12/2020, on dénombre 681 retraités de droit direct (PRE), 134 pensions de réversion (PRV), 2 allocations veuvages (PAV) et de 5 retraités percevant une pension de réversion (PRA).



MOIS	PRE	PRV	PAV	PRA	TOTAL
JANVIER	655	129	2	6	792
FÉVRIER	658	127	3	6	794
MARS	669	127	3	6	805
AVRIL	669	126	3	6	804
MAI	662	127	3	6	798
JUIN	665	131	2	5	803
JUILLET	662	130	2	4	798
AOÛT	670	131	2	4	807
SEPTEMBRE	675	134	2	4	815
OCTOBRE	678	134	2	4	818
NOVEMBRE	677	133	2	5	817
DÉCEMBRE	681	134	2	5	822

Note :

PRE	PENSION DE RETRAITE (droit direct)
PRV	PENSION DE REVERSION (droit dérivé) Bénéficiaires âgés de + de 50 ans
PAV	ALLOCATION VEUVAGE (droit dérivé) Bénéficiaires âgés de - de 50 ans
PRA	CUMUL PRE+PRV (pendant 4 ans)

2.1.4 Nouveaux retraités

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre et le coût des nouvelles pensions liquidées en 2020, par mois.

Au total, 47 nouvelles pensions de retraites ont été liquidées en 2020 pour un montant total de 47 021 021 XPF.

Nouvelles pensions	Nombre	Coût mensuel	Coût annuel
JANVIER	6	864 533 XPF	10 499 768 XPF
FEVRIER	4	1 023 784 XPF	11 262 795 XPF
MARS	9	1 202 243 XPF	11 746 147 XPF
AVRIL	2	60 529 XPF	464 931 XPF
MAI	3	196 353 XPF	1 575 541 XPF
JUIN	5	943 344 XPF	6 202 093 XPF
JUILLET	1	22 510 XPF	135 060 XPF
AOÛT	5	279 888 XPF	1 400 845 XPF
SEPTEMBRE	7	652 802 XPF	2 263 695 XPF
OCTOBRE	3	388 859 XPF	976 897 XPF
NOVEMBRE	1	249 286 XPF	448 715 XPF
DECEMBRE	1	44 534 XPF	44 534 XPF
TOTAL	47	5 928 665 XPF	47 021 021 XPF



Le tableau suivant donne la répartition des nouvelles pensions selon qu'elle soit un départ à la retraite à l'âge légal ou un départ par anticipation.

Nouvelles pensions par Type	Nombre	Coût mensuel	Coût annuel
PRE	37	5 353 997 XPF	42 328 245 XPF
RETRAITE (Âge légal)	25	3 671 866 XPF	28 511 236 XPF
RETRAITE ANTICIPEE dont :	12	1 682 131 XPF	13 817 009 XPF
<i>RA-SANS ABATTEMENT (57 ANS ET 35 ANS DE COTISATIONS)</i>	4	1 130 981 XPF	9 695 304 XPF
<i>RA-INAPTITUDE AU TRAVAIL</i>	2	204 601 XPF	1 853 288 XPF
<i>RA-ACTIVITES PENIBLES</i>			
<i>RA-ABATTEMENT DEFINITIF</i>	6	346 549 XPF	2 268 417 XPF
PRV	10	574 668 XPF	4 692 776 XPF
PAV	0	0 XPF	0 XPF
PRA	0	0 XPF	0 XPF
TOTAL	47	5 928 665 XPF	47 021 021 XPF

Sur les 47 nouvelles pensions, 10 sont des pensions de réversion dont le montant annuel s'élève à 4 692 776 XPF.

Ainsi, 37 nouvelles pensions de retraites sont réparties comme suit :

- ✓ 25 sont des départs en retraite à l'âge légal pour un montant total de 28 511 236 XPF,
- ✓ 12 départs par anticipation, avec ou sans abattement selon les conditions d'attribution, pour un montant annuel de 13 817 009 XPF.

Il faut noter que pour les 12 retraites anticipées, il y a eu autant de retraités dont la pension a été affectée d'un abattement définitif que celles ayant bénéficié d'une retraite anticipée sans abattement.

Le plus gros impact reste le poste de la retraite anticipée ayant 57 ans et 35 ans de cotisations (sans abattement), soit 4 bénéficiaires pour un montant annuel de 9 695 304 XPF représentant 70% du montant total de Retraite anticipée.

2.2 Le remboursement de cotisations salariales

L'article 106 des statuts de la CPSWF a été modifié par arrêté n°2018-884 du 10/12/2018 et effectif à compter du 01/01/2019. A cet effet, la demande de remboursement de cotisations salariales ne peut être effectuée qu'à partir de l'âge légal de départ à la retraite soit 60 ans.

Le tableau suivant récapitule, par mois, le nombre de bénéficiaires de remboursement et le coût pour l'année 2020.



REMBOURSEMENT 2020	Nombre bénéficiaires	Coût
JANVIER	1	303 033 XPF
FÉVRIER	2	208 371 XPF
MARS	1	132 583 XPF
AVRIL	5	1 008 211 XPF
MAI	1	848 881 XPF
JUIN	0	0 XPF
JUILLET	6	1 259 298 XPF
AOÛT	0	0 XPF
SEPTEMBRE	0	0 XPF
OCTOBRE	7	1 215 362 XPF
NOVEMBRE	3	1 527 352 XPF
DÉCEMBRE	3	250 550 XPF
TOTAL	29	6 753 641 XPF

A noter que l'impact positif, de la modification de l'article 106 des statuts de la CPSWF, est confirmé par la baisse de 30% du coût des remboursements des cotisations salariales en 2020 par rapport à 2019.

2.3 Activités quotidiennes du bureau

Le tableau suivant reprend les activités quotidiennes du bureau de la retraite pour l'année 2020.

Activités quotidiennes	Accueil physique	Accueil téléphonique	Nombre de nouveaux dossiers	Certificats de vie	Courriers	Courriels
Janvier	118	175	6	209	4	359
Février	88	55	4	115	11	142
Mars	23	49	9	37	2	176
Avril	62	84	2	90	13	84
Mai	82	68	3	57	2	308
Juin	63	78	5	37	6	222
Juillet	74	86	1	49	9	257
Août	94	54	5	50	2	350
Septembre	63	57	7	55	6	222
Octobre	5	70	3	34	3	198
Novembre	2	55	1	46	1	147
Décembre	6	47	1	7	1	107
Total	680	878	47	786	60	2 572
Moyenne	57	73	4	66	5	214

Ainsi, le bureau de la retraite a traité, en moyenne, 4 nouveaux dossiers de retraites par mois. Elle a réceptionné et répondu à 5 courriers et 214 courriels par mois.

Elle réceptionne plus de 60 certificats de vie par mois. En termes d'accueil, elle a réceptionné un peu moins de 60 personnes au bureau. Elle traite plus de 70 appels téléphoniques par mois.

3. L'ACTIVITE – PRESTATIONS FAMILIALES –



3.1 Les Prestations familiales

Le régime des prestations familiales comprend les prestations familiales et une allocation de congé de maternité. Il ne rencontre pas les mêmes difficultés que celui de la retraite.

A partir du 01/01/2021, l'allocation de congé de maternité est intégralement prise en charge par la CPSWF pour le secteur privé (employeurs relevant de l'AIT).

Comme évoqué, l'année précédente, une centaine d'agents permanents ont intégré la FPE (dispositif SAUVADET) avec les difficultés afférentes.

Ci-après, un tableau récapitulatif du taux de l'allocation familiale depuis la création.

DATE D'EFFET	TAUX DE L'ALLOCATION FAMILIALE
01/01/1994	2 500 XPF
01/01/1996	3 000 XPF
01/01/2000	4 000 XPF
01/04/2002	5 500 XPF
01/03/2003	6 000 XPF
01/09/2005	6 500 XPF
01/01/2006	7 000 XPF
01/01/2008	8 000 XPF
01/07/2008	9 000 XPF
01/10/2013	9 500 XPF
01/07/2015	10 000 XPF
01/10/2016	11 000 XPF

La dernière revalorisation du taux de l'allocation familiale a été effectuée le 1er octobre 2016. Actuellement, le montant mensuel de l'allocation familiale par enfant s'élève à 11 000 XPF.

Les 2 tableaux suivants (tableau 1 et 2) montrent l'évolution dudit régime en termes de coût et de nombre d'enfants.

Tableau1 : Evolution du coût du régime des prestations familiales de 2009 à 2020



COÛT REGIME DES PF	PRESTATIONS FAMILIALES	CONGE DE MATERNITE	TOTAL	En valeur	En %
2009	333 665 500 XPF	5 900 091 XPF	339 565 591 XPF		
2010	311 817 500 XPF	5 522 481 XPF	317 339 981 XPF	-22 225 610 XPF	-6,55%
2011	313 052 000 XPF	7 541 229 XPF	320 593 229 XPF	3 253 248 XPF	1,03%
2012	299 820 000 XPF	10 861 154 XPF	310 681 154 XPF	-9 912 075 XPF	-3,09%
2013	298 833 500 XPF	5 625 660 XPF	304 459 160 XPF	-6 221 994 XPF	-2,00%
2014	301 276 375 XPF	8 985 961 XPF	310 262 336 XPF	5 803 176 XPF	1,91%
2015	297 485 378 XPF	5 843 555 XPF	303 328 933 XPF	-6 933 403 XPF	-2,23%
2016	304 613 872 XPF	9 035 594 XPF	313 649 466 XPF	10 320 533 XPF	3,40%
2017	328 622 500 XPF	5 310 865 XPF	333 933 365 XPF	20 283 899 XPF	6,47%
2018	332 486 000 XPF	5 147 566 XPF	337 633 566 XPF	3 700 201 XPF	1,11%
2019	301 271 000 XPF	8 205 389 XPF	309 476 389 XPF	-28 157 177 XPF	-8,34%
2020	298 412 760 XPF	6 181 026 XPF	304 593 786 XPF	-4 882 603 XPF	-1,58%
Evolution sur la période 2009-2020				-34 971 805 XPF	-0,90%

Contrairement au régime précédent, le coût dudit régime est en perpétuelle diminution ponctué par quelques hausses en 2014, 2016 et 2017, essentiellement dues aux augmentations du taux de l'allocation familiale.

Le coût du régime des prestations familiales ne cesse de diminuer s'étant accentué en 2019 avec une baisse de 8,34 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par le départ des agents ayant intégrés la FPE.

Sur la période 2009 à 2020, le coût du régime a diminué de près de 35 millions de francs XPF soit une baisse de 10,30 %.

Tableau 2 : Evolution du nombre d'enfants bénéficiant du régime des prestations familiales de 2009 à 2020

NOMBRE D'ENFANTS	Nombre d'enfants	En valeur	En %
2009	2 780		
2010	2 748	-32	-1,15%
2011	2 703	-45	-1,64%
2012	2 350	-353	-13,06%
2013	2 400	50	2,13%
2014	2 357	-43	-1,79%
2015	2 254	-103	-4,37%
2016	2 100	-154	-6,83%
2017	2 211	111	5,29%
2018	2 491	280	12,66%
2019	2 139	-352	-14,13%
2020	2 131	-8	-0,39%
Evolution sur la période 2009-2019		-649	-2,08%

Le constat est semblable à celui du coût mais avec une proportion plus importante de la baisse du nombre d'enfants bénéficiaires des prestations familiales.

La diminution du nombre d'enfants s'est stabilisée en 2020. En effet, il y a eu 649 enfants en moins totalisé à fin 2020, contre 641 à fin 2019.



3.1.1 Activité des prestations « prestations familiales » - 2019/2020

Le tableau suivant montre l'évolution du coût et du nombre d'enfants entre 2019 et 2020.

Prestations Familiales	Nombre d'Enfants Bénéficiaires 2019	Montant 2019	Nombre d'Enfants Bénéficiaires 2020	Montant 2020	Evolution Nb. Enfants 2020/2019	Evolution Montant 2020/2019	Evolution % Nb. Enfants 2020/2019	Evolution % Coût 2020/2019
Janvier	2 328	26 474 500 XPF	2 237	25 620 000 XPF	-91	-854 500 XPF	-3,91%	-3,23%
Février	2 379	26 868 000 XPF	2 193	25 151 000 XPF	-186	-1 717 000 XPF	-7,82%	-6,39%
Mars	2 359	27 094 500 XPF	2 199	25 325 000 XPF	-160	-1 769 500 XPF	-6,78%	-6,53%
Avril	1 780	20 556 000 XPF	2 215	25 096 000 XPF	435	4 540 000 XPF	24,44%	22,09%
Mai	2 076	26 793 000 XPF	1 925	22 402 000 XPF	-151	-4 391 000 XPF	-7,27%	-16,39%
Juin	2 146	26 013 500 XPF	2 046	24 099 000 XPF	-100	-1 914 500 XPF	-4,66%	-7,36%
Juillet	2 121	25 361 000 XPF	2 089	24 669 600 XPF	-32	-691 400 XPF	-1,51%	-2,73%
Août	2 175	25 557 000 XPF	2 139	25 261 120 XPF	-36	-295 880 XPF	-1,66%	-1,16%
Septembre	2 121	25 115 000 XPF	2 048	23 772 440 XPF	-73	-1 342 560 XPF	-3,44%	-5,35%
Octobre	2 157	27 220 000 XPF	2 101	25 391 400 XPF	-56	-1 828 600 XPF	-2,60%	-6,72%
Novembre	2 190	25 671 000 XPF	2 165	25 356 880 XPF	-25	-314 120 XPF	-1,14%	-1,22%
Décembre	2 198	25 551 000 XPF	2 211	26 268 320 XPF	13	717 320 XPF	0,59%	2,81%
Total des prestations sur la période	2 169	308 274 500 XPF	2 131	298 412 760 XPF	-39	-9 861 740 XPF	-1,77%	-3,20%

La tendance générale de la diminution du coût et du nombre des prestations familiales, ayant atteint un pic, en 2019 se confirme mais avec un effet atténué.

3.1.2 Nombre et Coût des prestations familiales - Exercice 2020

Le tableau ci-dessous reprend, mois par mois, le nombre et le coût des prestations familiales de l'année 2020.

PRESTATIONS FAMILIALES	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'ENFANTS	COÛT
JANVIER	997	2 237	25 620 000 XPF
FÉVRIER	978	2 193	25 151 000 XPF
MARS	979	2 199	25 325 000 XPF
AVRIL	982	2 215	25 096 000 XPF
MAI	908	1 925	22 402 000 XPF
JUIN	937	2 046	24 099 000 XPF
JUILLET	952	2 089	24 669 600 XPF
AOÛT	966	2 139	25 261 120 XPF
SEPTEMBRE	934	2 048	23 772 440 XPF
OCTOBRE	963	2 101	25 391 400 XPF
NOVEMBRE	979	2 165	25 356 880 XPF
DÉCEMBRE	992	2 211	26 268 320 XPF
Total Coût			
Moyenne Nombre Bénéficiaires Enfants	964	2 131	298 412 760 XPF

En 2020, l'effet de la diminution du nombre et du coût sur le régime des prestations familiales est atténué par une reprise d'activité bien qu'elle soit fragile.

3.1.3 Les indus

L'année 2020 est entamée avec un montant des indus 2019 s'élevant à 13 289 000 XPF, essentiellement dû à l'intégration des agents permanents à la FPE (dispositif SAUVADET – concerne 184 enfants en moins à payer pour rappel).



De nombreux chantiers ont été menés afin de trouver des solutions pour recouvrer ces sommes indûment perçues.

Un gros travail a été effectué, pour le remboursement des indus des agents ayant intégrés la FPE, en collaboration avec l'inspection du travail (SITAS) et la DFIP au 1^{er} semestre 2020 pour être finalisé fin novembre.

Un chantier important sur le suivi des indus a été mené avec la gestionnaire qui en a la charge afin d'améliorer le suivi d'un exercice sur l'autre. Cela rejoint les préconisations du cabinet d'expert-comptable KPMG.

Le tableau suivant est un état récapitulatif des indus en prestations familiales de 2018 à 2020, arrêté au 31/12/2020 :

ANNEE DE L'EXERCICE	Montant Total INDUS	Montant total recouvré Année 2018	Montant total recouvré Année 2019	Montant total recouvré Année 2020	RESTE A RECOUVRER AU 31/12/2020
EXERCICE 2018	3 006 000 XPF	946 000 XPF	666 000 XPF	309 000 XPF	850 500 XPF
EXERCICE 2019	11 229 000 XPF		2 360 000 XPF	4 801 667 XPF	4 076 333 XPF
EXERCICE 2020	2 530 000 XPF			1 490 937 XPF	1 039 063 XPF
TOTAL GENERAL	16 765 000 XPF	946 000 XPF	3 026 000 XPF	6 601 604 XPF	5 965 896 XPF

À la suite des échanges avec la DFIP pour le remboursement des indus des agents ayant intégrés la FPE, la majeure partie sera remboursée au cours de l'année 2021.

En 2020, le montant des indus s'élève à 2 530 000 XPF, essentiellement, dû aux retards de déclarations de cotisations, notamment aux montants insuffisants des salaires. En effet, le montant minimum du salaire soumis à cotisations est de 43 195 XPF depuis le 01/01/2020 suite réévaluation du SMIG (correspondant à 80 heures).

Au 31/12/2020, le montant total des indus, depuis 2018, s'élève à 5 965 896 XPF comme décrit sur le tableau suivant :

TOTAL-MONTANT INDUS 2020	5 965 896 XPF
Reste à recouvrer - Exercice 2018	850 500 XPF
Reste à recouvrer - Exercice 2019	4 076 333 XPF
Reste à recouvrer - Exercice 2020	1 039 063 XPF

Des pistes d'amélioration pour réduire les indus sont en cours de réalisation pour espérer une amélioration des résultats.

3.2 L'allocation de congé de maternité

Le régime des prestations familiales comprend une allocation de congé de maternité.

Selon la réglementation, une allocation de congé de maternité est accordée aux femmes salariées et assimilées correspondant à la moitié du salaire moyen des trois mois précédant la suspension du travail.

Dans la pratique, seules les salariées du privé et les contractuelles en bénéficient. En effet, tous les employeurs du secteur public prennent en charge la totalité du congé de maternité.

A partir du 01/01/2021, l'allocation de congé de maternité est prise en charge dans son intégralité par la CPSWF, pour le secteur privé (relevant de l'AIT).

Arrêté n° 2021-175 du 11.02.2021 relatif à l'extension de l'art. 57 de L'AIT du 10.07.2017 - Avenant n° 2 portant modification de l'article 57 de l'AIT relatif au congé de maternité - CCT 21.07.20.



3.2.1 Activité des prestations « allocation de congé de maternité » - 2009/2020

Le tableau suivant fait état de l'évolution du coût de l'allocation de congé de maternité de la période allant de 2009 à 2020.

COÛT DES CONGES DE MATERNITE	CONGE DE MATERNITE	En valeur	En %
2009	5 900 091 XPF		
2010	5 522 481 XPF	-377 610 XPF	-6,40%
2011	7 541 229 XPF	2 018 748 XPF	36,56%
2012	10 861 154 XPF	3 319 925 XPF	44,02%
2013	5 625 660 XPF	-5 235 494 XPF	-48,20%
2014	8 985 961 XPF	3 360 301 XPF	59,73%
2015	5 843 555 XPF	-3 142 406 XPF	-34,97%
2016	9 035 594 XPF	3 192 039 XPF	54,62%
2017	5 310 865 XPF	-3 724 729 XPF	-41,22%
2018	5 147 566 XPF	-163 299 XPF	-3,07%
2019	8 205 389 XPF	3 057 823 XPF	59,40%
2020	6 181 026 XPF	-2 024 363 XPF	-24,67%
Evolution sur la période 2009-2020		280 935 XPF	8,71%

Sur ces dernières années, l'allocation de congé de maternité croît de 8,71 % par année.

Le coût de l'allocation de congé de maternité a augmenté de 280 935 XPF soit un taux de croissance de 4,76 %, de 2009 à 2020.

3.2.2 Allocation de congé de maternité - 2019/2020

Le tableau suivant reprend l'évolution de l'allocation de congé de maternité de 2019 à 2020.

Allocation de congé de maternité	Nombre de Bénéficiaires 2019	Montant 2019	Nombre de Bénéficiaires 2020	Montant 2020	Evolution Montant 2019/2020	Evolution Montant (en%) 2019/2020
Janvier	3	398 626 XPF	3	188 451 XPF	-210 175 XPF	
Février	1	145 362 XPF	2	368 195 XPF	222 833 XPF	153,30%
Mars	2	281 247 XPF	2	165 848 XPF	-115 399 XPF	-41,03%
Avril	0	0 XPF	2	209 893 XPF	209 893 XPF	100,00%
Mai	3	202 255 XPF	4	456 010 XPF	253 755 XPF	125,46%
Juin	10	2 187 370 XPF	5	697 511 XPF	-1 489 859 XPF	-68,11%
Juillet	3	575 330 XPF	6	2 156 306 XPF	1 580 976 XPF	274,79%
Août	10	1 341 622 XPF	2	83 452 XPF	-1 258 170 XPF	-93,78%
Septembre	5	739 467 XPF	4	521 071 XPF	-218 396 XPF	-29,53%
Octobre	5	602 155 XPF	3	353 743 XPF	-248 412 XPF	-41,25%
Novembre	7	2 074 630 XPF	2	403 160 XPF	-1 671 470 XPF	-80,57%
Décembre	5	508 971 XPF	5	577 386 XPF	68 415 XPF	13,44%
Total Coût						
Moyenne Nb Bénéficiaires	5	9 057 035 XPF	3	6 181 026 XPF	-2 876 009 XPF	-31,75%



En 2020, 18 femmes salariées ont bénéficié de l'allocation pour un montant total de 6 181 026 XPF, soit une baisse de 31,75 % par rapport à 2019.

3.3 Activité quotidienne du bureau

Le tableau suivant reprend les activités quotidiennes du bureau des prestations familiales de l'année 2020.

Activités quotidiennes	Accueil physique	Accueil téléphonique	Nombre de nouveaux dossiers	Certificats de scolarité	Courriers	Courriels
Janvier	399	493	7	1	13	343
Février	517	353	9	216	14	589
Mars	756	360	8	510	27	359
Avril	514	440	9	117	26	501
Mai	372	392	13	71	3	516
Juin	336	352	5	64	7	530
Juillet	326	423	10	32	24	449
Août	411	351	4	14	6	526
Septembre	355	392	5	57	10	757
Octobre	402	373	16	22	29	602
Novembre	192	221	7	17	2	457
Décembre	428	396	8	11	5	485
Total	5 008	4 546	101	1 132	166	6 114
Moyenne	417	379	8	94	14	510

En 2020, le bureau des prestations familiales a traité 101 nouveaux dossiers. Elle a réceptionné et répondu, en moyenne, à 14 courriers et 310 courriels par mois.

Elle réceptionne environ 94 certificats de scolarité par mois. En termes d'accueil, elle réceptionne, en moyenne, 417 personnes au sein du service et 379 en appel téléphonique, par mois.

4. LE REGIME SOCIAL

En plus de ses 2 régimes propres, la CPSWF gère 3 aides sociales, pour le compte du Territoire des îles Wallis et Futuna : le régime territorial d'aide à l'enfant, le complément social de retraites et la prime à la naissance.

A cet effet, une convention tripartite relative à la gestion des aides sociales confiée à la Caisse de Prestations Sociales des îles Wallis et Futuna a été signée le 16 juillet 2019 par le Territoire, l'Administration supérieure et la CPSWF.

Pour rappel, aucune convention de gestion n'a pu être mise en place depuis la création du régime territorial de l'aide à la famille le 1er juillet 1994.

Bien qu'elle ait le mérite d'exister, cette convention de 2019 est surtout destinée à régulariser la situation de l'agent affecté temporairement à la gestion de ces 3 aides sociales.

L'année 2020 sera marquée par le chantier de rattrapage de la revalorisation de l'aide à l'enfant applicable à compter du 01/01/2019. Ceci a nécessité une mobilisation importante du seul agent affecté à ce régime. Un travail important a été réalisé afin de mettre à jour les dossiers de l'aide sociale afin de permettre la revalorisation des aides sociales et le rattrapage de 2019.

Ce chantier a été réalisé avec succès grâce à l'étroite collaboration entre le Service des Prestations et le seul agent détaché pour la gestion des aides sociales.



Il s'est réalisé en 2 temps, avec une première phase, du rattrapage du 1^{er} semestre 2020 payé en juillet 2020 et une 2nde phase pour celui de l'année 2019, versé en août 2020.

4.1 Le régime territorial de l'aide à l'enfant

Depuis le 01/01/2018, le mode de paiement de l'aide à l'enfant a changé et correspond à un échelonnement progressif du 1er enfant au 7ème et plus.

Le tableau suivant reprend l'évolution du taux de l'aide à l'enfant depuis sa création jusqu'à aujourd'hui.

Date d'effet	Taux	Nombre d'enfants pris en charge par famille
01/07/1994	2 000 XPF	Jusqu'au 4ème enfant
01/01/2001	3 000 XPF	Jusqu'au 4ème enfant
01/01/2006	3 500 XPF	Tous les enfants
01/01/2013	4 000 XPF	Tous les enfants
01/01/2015	4 500 XPF	Tous les enfants
01/01/2018	<u>Echelonnement progressif :</u> 1er enfant = 5 000 XPF 2ème enfant = 6 000 XPF 3ème enfant = 8 000 XPF 4ème enfant = 10 000 XPF 5ème enfant = 12 000 XPF 6ème enfant = 15 000 XPF 7ème enfant et plus = 18 000 XPF	
01/01/2019	1 040 XPF supplémentaire par enfant	

Comme vu supra, la dernière revalorisation, devant être effective au 01/01/2019 n'a été mise en paiement qu'au second semestre 2020.

4.1.1 Aide à l'enfant - 2019/2020

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'aide à l'enfant entre 2019 et 2020.



REGIME TERRITORIAL DE L'AIDE A L'ENFANT	Nombre d'enfants 2019	Montant 2019	Nombre d'enfants 2020	Montant 2020	Evolution Nbre enfants 2019/2020	Evolution Montant 2019/2018
Janvier	912	6 996 500 XPF	836	6 006 000 XPF	-76	-990 500 XPF
Février	938	6 646 500 XPF	841	5 919 000 XPF	-97	-727 500 XPF
Mars	897	6 379 500 XPF	865	6 134 000 XPF	-32	-245 500 XPF
Avril	806	5 867 000 XPF	883	6 191 000 XPF	77	324 000 XPF
Mai	872	6 618 000 XPF	803	5 475 000 XPF	-69	-1 143 000 XPF
Juin	893	6 316 500 XPF	729	5 985 000 XPF	-164	-331 500 XPF
Juillet	880	6 104 000 XPF	936	12 881 200 XPF	56	6 777 200 XPF
Août	893	6 238 000 XPF	1157	19 230 980 XPF	264	12 992 980 XPF
Septembre	868	6 459 000 XPF	853	6 735 880 XPF	-15	276 880 XPF
Octobre	876	6 170 000 XPF	860	6 788 580 XPF	-16	618 580 XPF
Novembre	845	6 243 000 XPF	862	6 749 546 XPF	17	506 546 XPF
Décembre	884	6 996 000 XPF	853	5 935 194 XPF	-31	-1 060 806 XPF
Total Coût Moyenne Nb enfants	880	77 034 000 XPF	873	94 031 380 XPF	-7	16 997 380 XPF

Le nombre d'enfants reste stable, néanmoins il est constaté une forte augmentation du montant total des coûts à cause de la revalorisation de l'exercice 2019.

Un travail important a été apporté par le seul agent détaché, aidé du service des prestations. Cette tâche est d'autant plus fastidieuse avec le traitement manuel de tous les versements, traiter dossier par dossier et tenir compte des allocataires passant d'un régime à l'autre.

A l'avenir, il est important de rester vigilant quant au montant de la revalorisation, pour éviter le paiement avec des pièces.

4.1.2 Nombre et coût de l'aide à l'enfant - Exercice 2020

Le Territoire a attribué à la CPSWF une subvention d'un montant total de 105 693 791 XPF pour la gestion de cette aide pour l'année 2020. Elle se décompose ainsi, 90 000 000 XPF représentant la subvention annuelle classique, et 15 693 791 XPF correspondant au rattrapage de la revalorisation pour l'année 2019.

Le tableau suivant fait état du nombre et du coût pour l'année 2020.



REGIME TERRITORIAL DE L'AIDE A L'ENFANT	NOMBRE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'ENFANTS	MONTANT
Janvier	426	836	6 006 000 XPF
Février	415	841	5 919 000 XPF
Mars	429	865	6 134 000 XPF
Avril	448	883	6 191 000 XPF
Mai	409	803	5 475 000 XPF
Juin	415	729	5 985 000 XPF
Juillet	493	936	12 881 200 XPF
Août	622	1157	19 230 980 XPF
Septembre	450	853	6 735 880 XPF
Octobre	454	860	6 788 580 XPF
Novembre	453	862	6 749 546 XPF
Décembre	444	853	5 935 194 XPF
Total Coût			
Moyenne Nbre Bénéficiaires Enfants	455	873	94 031 380 XPF

La revalorisation de 1 040 XPF par enfant, applicable à compter du 01/01/2019, a été versée au second semestre 2020.

Ainsi, le montant total des prestations en 2020 s'élève à 94 031 280 XPF soit une augmentation de 22% par rapport à l'année précédente, due au rattrapage de la revalorisation de l'année 2019.

4.2 Le Complément Social de Retraite

Le Complément Social de Retraite est une aide au conjoint non salarié, de retraité (CPSWF, CAFAT, Sécurité Sociale...) percevant une pension de retraite égale ou inférieure à 90 000 XPF, âgé de 60 ans et résidant sur le Territoire.

Le montant alloué à chaque personne est de 172 000 XPF par an, par paiement trimestriel de 43 000 XPF.

Dans la pratique, depuis le 01/01/2018, il est effectué un paiement mensuel d'un montant de 14 000 XPF de janvier à novembre et de 18 000 XPF en décembre.

Le Territoire a versé une subvention d'un montant de 34 000 000 XPF pour la gestion cette aide sociale.

Tableau 1 : Evolution du CSR - 2019/2020

Le nombre de bénéficiaires du CSR reste stable ces dernières années.



Complément Social de Retraite - CSR -	Nombre de Bénéficiaires 2019	Montant 2019	Nombre de Bénéficiaires 2020	Montant 2020	Evolution Nbre Bénéficiaires 2019/2020	Evolution Montant 2019/2020
Janvier	190	3 102 587 XPF	180	2 588 000 XPF	-10	-514 587 XPF
Février	187	2 618 000 XPF	182	2 678 000 XPF	-5	60 000 XPF
Mars	187	2 720 000 XPF	183	2 590 000 XPF	-4	-130 000 XPF
Avril	185	2 660 000 XPF	183	2 604 000 XPF	-2	-56 000 XPF
Mai	186	2 716 000 XPF	182	2 590 000 XPF	-4	-126 000 XPF
Juin	185	2 646 000 XPF	184	2 674 000 XPF	-1	28 000 XPF
Juillet	185	2 618 000 XPF	183	2 562 000 XPF	-2	-56 000 XPF
Août	181	2 562 000 XPF	181	2 548 000 XPF	0	-14 000 XPF
Septembre	183	2 618 000 XPF	182	2 604 000 XPF	-1	-14 000 XPF
Octobre	186	2 660 000 XPF	185	2 702 000 XPF	-1	42 000 XPF
Novembre	187	2 744 000 XPF	186	2 758 000 XPF	-1	14 000 XPF
Décembre	185	3 410 000 XPF	186	3 488 000 XPF	1	78 000 XPF
Total Coût						
Moyenne Nbre Bénéficiaires	186	33 074 587 XPF	183	32 386 000 XPF	-3	-688 587 XPF

Tableau 2 : Complément Social de Retraite - Exercice 2020

Le tableau montre la répartition du complément social de retraite par type pour l'année 2020.

COMPLEMENT SOCIAL DE RETRAITE	NOMBRE DE BENEFICIAIRES SAV	NOMBRE DE BENEFICIAIRES SAR	NOMBRE DE BENEFICIAIRES SAA	TOTAL	MONTANT
Janvier	118	60	2	180	2 588 000 XPF
Février	119	61	2	182	2 678 000 XPF
Mars	119	62	2	183	2 590 000 XPF
Avril	119	62	2	183	2 604 000 XPF
Mai	119	61	2	182	2 590 000 XPF
Juin	119	62	3	184	2 674 000 XPF
Juillet	119	62	2	183	2 562 000 XPF
Août	117	62	2	181	2 548 000 XPF
Septembre	117	63	2	182	2 604 000 XPF
Octobre	118	65	2	185	2 702 000 XPF
Novembre	119	65	2	186	2 758 000 XPF
Décembre	119	65	2	186	3 488 000 XPF
Total Coût					
Moyenne Nbre Bénéficiaires Enfants	119	63	2	183	32 386 000 XPF

Note :

SAV CONJOINT(E)S NON SALARIES DE RETRAITE(E)S CPSWF, CAFAT, SECURITE SOCIALE DE LA M
SAR BENEFICIAIRES D'UNE PENSION DE REVERSION (CUMUL PRV+CSR)
SAA BENEFICIAIRES DE PRESTATIONS FAMILIALES

La répartition est effectuée sur 3 types :



- **SAV** : il s'agit des conjoints non-salariés des retraités (CPSWF, CAFAT, Métropole...) percevant une pension de retraite inférieure ou égale à 90 000 XPF. En 2019, 121 personnes, en bénéficient.
- **SAR** : ce sont des bénéficiaires d'une pension de réversion qui font le cumul avec le CSR, leur nombre s'élève à 63.
- **SAA** : en plus du CSR, ils bénéficient des prestations familiales.

Comme l'année précédente, le nombre de bénéficiaires du complément social de retraites reste stable, soit 183 pour un montant total de 32 386 000 XPF.

4.3 La prime à la naissance

La prime à la naissance est la dernière aide sociale créée par délibération n°32/AT/2018 du 05 juillet 2018 et rendue exécutoire par arrêté n°2018-456 du 26/07/2018.

Elle est attribuée à toute personne résidant sur le Territoire, et s'élève à 20 000 XPF par enfant né.

En 2020, le Territoire a alloué une subvention d'un montant total de 3 500 000 XPF.

Tableau 1 : Evolution de la prime à la naissance - 2019/2020

PRIME A LA NAISSANCE	Nombre de Bénéficiaires 2019	Montant 2019	Nombre de Bénéficiaires 2020	Montant 2020	Evolution Nbre Bénéficiaires 2019/2020	Evolution Montant 2019/2020
Janvier	6	120 000 XPF	8	160 000 XPF	2	40 000 XPF
Février	11	220 000 XPF	13	260 000 XPF	2	40 000 XPF
Mars	12	240 000 XPF	10	200 000 XPF	-2	-40 000 XPF
Avril	9	180 000 XPF	10	200 000 XPF	1	20 000 XPF
Mai	14	280 000 XPF	15	300 000 XPF	1	20 000 XPF
Juin	19	380 000 XPF	9	180 000 XPF	-10	-200 000 XPF
Juillet	15	300 000 XPF	13	260 000 XPF	-2	-40 000 XPF
Août	7	140 000 XPF	8	160 000 XPF	1	20 000 XPF
Septembre	14	280 000 XPF	10	200 000 XPF	-4	-80 000 XPF
Octobre	15	300 000 XPF	8	160 000 XPF	-7	-140 000 XPF
Novembre	17	340 000 XPF	6	120 000 XPF	-11	-220 000 XPF
Décembre	13	260 000 XPF	4	80 000 XPF	-9	-180 000 XPF
Total Coût						
Moyenne Nb enfants	152	3 040 000 XPF	114	2 280 000 XPF	-38	-760 000 XPF

En 2020, 114 primes à la naissance ont été versées pour un montant total de 2 280 000 XPF.

Tableau 2 : Prime à la naissance - Exercice 2020

114 primes à la naissance ont été versées pour l'année 2020.



PRIME A LA NAISSANCE	NOMBRE BENEFICIAIRES	MONTANT FORFAITAIRE PRIME A LA NAISSANCE	COÛT
Janvier	8	20 000 XPF	160 000 XPF
Février	13	20 000 XPF	260 000 XPF
Mars	10	20 000 XPF	200 000 XPF
Avril	10	20 000 XPF	200 000 XPF
Mai	15	20 000 XPF	300 000 XPF
Juin	9	20 000 XPF	180 000 XPF
Juillet	13	20 000 XPF	260 000 XPF
Août	8	20 000 XPF	160 000 XPF
Septembre	10	20 000 XPF	200 000 XPF
Octobre	8	20 000 XPF	160 000 XPF
Novembre	6	20 000 XPF	120 000 XPF
Décembre	4	20 000 XPF	80 000 XPF
TOTAL	114	20 000 XPF	2 280 000 XPF

5. CONCLUSION

Pour conclure, nous démontrons à travers ce rapport, une activité soutenue durant l'exercice 2020 et ceci malgré la crise COVID, au sein de notre service.

Des améliorations tant sur le logiciel que sur la réglementation sont en cours de réalisation, notamment avec les travaux de l'expert-comptable et l'étude actuarielle qui apportera un diagnostic.

- 1) Pour la retraite, malgré les réformes effectuées nous sommes toujours face à une augmentation du nombre de retraités et du coût soit une hausse de + 4,6%. Cette croissance se poursuivra car les personnes nées entre 1960 et 1965 sont toujours aussi nombreuses et dont il faudra assumer les départs à la retraite.

En effet, depuis 2013, si les cotisations arrivent à financer les pensions, ceci est essentiellement dû à l'augmentation du taux de cotisation de 0,9 % par an. Cette augmentation du taux de cotisations a pris fin en 2020.

Afin de financer les nouvelles pensions, il faudra envisager de nouvelles réformes du régime. Des pistes de réflexion seront avancées par le cabinet OPTIMIND, en charge de l'étude actuarielle.

- 2) Pour les prestations familiales, pas de bouleversement au niveau de l'activité salariée notamment pour le secteur privé, le financement n'a jamais créé de problème en raison de la baisse du nombre d'enfants.

Néanmoins, la prise en charge à 100% de l'allocation de congé de maternité impactera le résultat des prestations familiales en 2021.

- 3) Le régime social est toujours équilibré car le financement est effectué par le Territoire et l'Etat.



Depuis 2018, des revalorisations ont été pratiquées pour aligner l'aide à l'enfant sur le montant des allocations familiales. La dernière revalorisation, à effet du 01/01/2019, n'a pu être payée qu'au 2nd semestre 2020.

Par ailleurs, elle a surtout causé des difficultés d'ordre pratique en mettant une revalorisation à 1 040 XPF par enfant. Cela nécessite la manipulation des pièces et pose un problème de transport des pièces, essentiellement entre Wallis et Futuna.

Enfin, il est tout de même rappelé que la gestion de ces aides est confiée à une seule personne, ce qui est une situation très préoccupante.



Caisse de Prestations Sociales
des îles Wallis et Futuna

Acteur de la solidarité Territoriale

LE SERVICE RECOUVREMENT





1. LE SERVICE RECOUVREMENT

1.1 Présentation du Service Recouvrement

1.2 Les faits marquants : réorganisation du Service Recouvrement

2. LA GESTION DES COMPTES COTISANTS (GCC)

2.1 Les faits marquants

2.2 L'équipe et son organisation

2.3 La gestion des comptes cotisants en chiffres

2.4 L'activité de gestion des comptes cotisants du secteur public et privé

2.4.1 Evolution de la masse salariale sur les 10 dernières années

2.4.2 Evolution des cotisations déclarées sur les 10 dernières années

2.4.3 Evolution des recettes du Secteur Privé

2.4.4 Evolution des recettes du Secteur Public

2.4.5 Option de paiement par Prélèvement automatique

2.4.6 L'assurance volontaire

2.5 L'activité de saisie des salaires

2.5.1 Evolution du nombre d'employeurs par secteurs d'activité (sur 10 ans)

2.5.2 Evolution du nombre de salariés par secteurs d'activité (sur 10 ans)

2.5.3 Evolution du nombre de salariés

2.5.4 Evolution de la masse salariale

2.5.5 Evolution des saisies mensuelles de salaire

2.6 Conclusion

3. L'ACTIVITE DU CONTROLE

4. L'ACTIVITE CONTENTIEUSE

4.1 Présentation de l'activité contentieuse

4.1.1 Déterminer les restes à payer sur les 5 derniers exercices

4.1.2 Envoi des mises en demeures

4.1.3 La Commission de Recours Gracieux

4.2 Présentation de l'activité Chef de projet : activité informatique

4.3 Conclusion



1. LE SERVICE RECOUVREMENT

1.1 Présentation du Service Recouvrement

- Le service de recouvrement gère les ressources nécessaires au financement des régimes de prestations sociales du territoire en assurant la collecte des cotisations sociales qui financent les régimes de retraite et des prestations familiales.
De la qualité de cette collecte et de cette gestion, en dépendent les prestations servies à la grande majorité aux habitants du territoire des îles de Wallis et Futuna.
- Il accompagne et conseille les cotisants dans leurs démarches de déclaration.
- Il s'est vu confier des missions de recouvrement contentieux et de contrôles des cotisants.
- Le service s'attache à développer une meilleure qualité de service et de relations avec les 270 entreprises cotisantes.
- Ainsi au niveau de l'organisation, le service recouvrement doit remplir 4 missions essentielles :
 - ✓ La gestion des comptes cotisants,
 - ✓ La saisie des salaires,
 - ✓ Le contrôle,
 - ✓ Le contentieux.
- Depuis la mise en place de la cellule du Contentieux (Août 2019), cela permet une plus grande fluidité au niveau de l'activité de la gestion des comptes cotisants étant donné que le transfert des opérations relevant du Contentieux y est directement orienté.
- Ainsi, les 3 cellules (Gestion des CC – Contentieux – Contrôle) sont en étroite collaboration pour le fonctionnement du Service recouvrement.

1.2 Les faits marquants : réorganisation du Service Recouvrement

- Prise de fonction du nouveau Directeur le 1er août 2019
- Nouvel organigramme structurel des services adopté en Conseil d'Administration du 13/08/2019, mettant en évidence 3 cellules distinctes :
 - Gestion des comptes cotisants
 - Contentieux
 - Contrôle
- Le service recouvrement fait intervenir dans sa globalité :
 - 7 personnes au siège social de Wallis dont 1 contractuelle
 - 2 personnes à l'antenne de Futuna :

2. LA GESTION DES COMPTES COTISANTS (GCC)

2.1 Les faits marquants



Outre la collecte des cotisations, la GCC a pour rôle de tenir tous les dossiers des cotisants immatriculés au régime actuel, et de les accompagner dans toutes leurs démarches nécessaires depuis la mise en place de leur dossier jusqu'au suivi de leurs comptes cotisants, grâce à l'outil informatique SIPRE (depuis fin 2017). Elle s'occupe également de la saisie des salaires en vue des droits retraite et prestations familiales.

La CPSWF pour la première fois, a sollicité un Cabinet comptable, KPMG a donc été retenu et 2 missions en immersion ont été effectuées en 2020.

La crise sanitaire sans Covid-19 : attribution des aides aux entreprises du secteur privé (Fonds de Solidarité aux Entreprises) = Mesure contrôlée au niveau de la DFIP, sous réserve d'être en règle de leurs charges sociales à la CPSWF. Ceci a généré un surcroît d'activité sur le contrôle des cotisants pour la production d'attestations et pour la négociation d'échéanciers.

Mise en place majorations de retards à partir du 1^{er} trimestre 2020 pour inciter les employeurs à payer dans les délais de rigueur.

À la suite de la mise en place de l'option de paiement par prélèvement automatique, la GCC dispose d'un meilleur suivi et les cotisants comprennent mieux le principe du réajustement de leurs comptes cotisants. Deux cas peuvent se présenter : le cotisant peut faire l'objet d'un rappel si sa situation présente un reste à payer ou d'un remboursement s'il a un trop versé de cotisations.

2.2 L'équipe et son organisation

La cellule de la gestion des comptes cotisants a un effectif de 5 agents :

- 1 Chef d'équipe
- 2 Gestionnaires – Techniciennes Référentes (comptes cotisant et saisie des salaires)
- 1 Agent polyvalent affecté au suivi des prélèvements automatiques et sur la gestion des comptes. (Poste actuellement pourvu en CDD pour cause de congé sans solde 1 an)
- 1 Contractuelle sur le rattrapage des saisies antérieures

2.3 La gestion des comptes cotisants en chiffres

Nombre de cotisants actifs : **270** au 31/12/2020

Nombre de salariés déclarés : **2248** au 31/12/2020

L'activité de la gestion des comptes cotisants consiste principalement dans la réception des bordereaux de déclaration des employeurs qui se traduisent comptablement par l'émission d'un ordre de recette (OR) qui vient constater la dette de l'employeur à l'égard de la Caisse dans le progiciel SIPRE.

Chaque ordre de recette est comptabilisé dans un état récapitulatif des bordereaux sur la base d'un rythme hebdomadaire et numéroté chronologiquement.

Afin de disposer d'une comptabilisation analytique :

- Les états récapitulatifs sont comptabilisés distinctement pour le secteur privé et le secteur public ;
- La colonne « CLR » correspond aux cotisations du régime R (21% soit 7% PS et 14% PP) ;
- La colonne « CCPF » correspond aux cotisations du régime F (6% PP uniquement) ;
- La colonne « CPSWF » correspond à la dette globale inscrite en débit ;
- La colonne « encaissements » correspond à toutes les opérations inscrites en crédit par le service comptable.



Les 2 tableaux ci-après regroupent tous les bordereaux saisis du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 :

SECTEUR PRIVE - Emissions sur Exercice 2020

BDX	CLR	CCPF	CPSWF	ENCAISSEMENTS
1	19 950	5 700	25 651	27 063 305
2	14 131 491	4 075 154	18 206 663	98 913 652
4	20 856 600	6 171 234	27 027 857	13 675 922
5	2 568 303	746 495	3 314 801	8 900 593
6	3 539 739	997 020	4 536 763	6 534 788
7	-848 946	-250 272	-1 099 220	0
9	1 649 409	475 992	2 215 407	2 456 352
10	6 389 891	1 826 510	8 216 412	15 586 995
12	2 552 371	711 248	3 263 622	9 435 063
13	5 967 324	1 617 758	7 585 089	6 684 059
14	3 870 984	1 026 190	4 897 186	8 043 375
15	20 633 696	5 850 724	26 484 427	2 264 494
16	19 041 442	5 387 108	24 828 170	37 122 802
18	45 539 034	12 889 616	58 428 668	24 560 977
19	22 142 153	6 134 712	28 276 887	46 857 180
20	5 753 695	1 636 652	7 502 136	11 858 744
22	3 719 152	1 064 107	4 783 265	1 984 574
23	4 034 913	1 133 089	5 168 009	8 176 009
26	7 514 834	1 987 503	9 502 349	7 393 194
27	13 873 408	3 963 818	17 837 269	0
29	8 940 968	2 507 112	11 448 091	17 652 621
30	-11 873 841	-3 400 618	-15 274 488	0
31	7 844 831	2 187 374	10 030 257	10 693 708
34	6 928 732	1 892 022	8 820 764	9 380 945
35	67 292 271	19 178 688	86 431 841	14 594 928
37	24 895 644	6 841 028	31 736 696	87 869 145
39	2 976 935	844 327	3 821 268	7 847 436
40	6 424 572	1 831 576	8 256 160	2 356 076
42	5 499 506	1 430 206	6 929 727	14 739 990
43	11 870 531	3 338 121	15 208 667	24 681 855
45	472 086	122 881	594 970	8 747 973
46	13 257 648	37 198 414	16 977 083	11 922 075
47	30 507 784	8 557 517	39 065 310	8 329 713
49	8 121 814	2 321 070	10 442 926	0
50	-7 595 144	-2 170 035	-9 765 197	0
51	37 128 151	10 441 119	47 569 281	20 258 462
53	20 085 326	5 608 990	25 694 339	64 735 665
54	15 993 703	4 559 483	20 553 201	30 998 701
55	7 725 601	2 193 506	9 919 126	13 970 635
56	17 975 518	5 112 378	23 087 909	19 851 059



58	9 223 502	2 596 285	11 819 810	15 990 943
59	-8 852 489	-2 529 277	-11 381 781	0
60	-4 422 730	-2 275 987	-6 698 721	0
61	17 261 089	4 931 725	22 192 861	0
62	18 384 323	5 255 648	23 639 991	14 064 754
Totaux	509 589 257	142 594 591	652 143 282	736 198 762

Sur le secteur Privé, pour l'année 2020, nous comptabilisons **45** bordereaux de transmissions regroupant tous les ordres de recettes constatés par entreprises et par secteurs d'activité, pour un montant total de **652.143.282 F CFP** (-19,2 %) par rapport à 2019 où l'on totalisait un global de **806.715.998 F CFP**.

SECTEUR PUBLIC - Emissions sur Exercice 2020

BDX	CLR	CCPF	CPSWF	ENCAISSEMENTS
3	43 740 648	12 751 637	56 492 285	198 060 783
8	23 531 937	6 725 005	30 258 942	31 631 918
11	40 444 341	11 555 375	51 999 720	96 852 914
17	175 721 084	50 215 034	225 936 118	95 079 137
21	43 011 950	12 280 969	55 292 920	12 183 319
25	23 255 710	6 636 189	29 891 899	0
28	12 897 024	3 642 666	16 539 691	1 048 582
32	1 627 506	465 001	2 092 507	0
33	46 178 363	13 231 214	59 609 377	47 213 055
36	8 580 402	2 476 520	11 056 922	33 372 712
38	105 410 064	30 201 624	135 611 688	7 394 418
41	23 945 174	6 829 738	30 774 912	206 954 890
44	46 426 194	13 196 922	59 623 118	50 035 831
48	92 226 918	26 435 278	118 662 196	667 205
52	91 722 195	26 404 055	118 126 250	209 537 108
57	27 321 767	7 806 190	35 127 957	1 059 278
TOTAUX	806 328 017	230 880 257	1 037 208 282	991 338 085

16 bordereaux récapitulent les émissions d'ordres de recettes du secteur Public pour un montant total de **1.037.208.282 F CFP** contre **1.158.630.282 F CFP** sur l'exercice 2019 (- 10,5 %).

RECETTES DECLAREES SUR EXERCICE 2020 :

	CLR	CCPF	CPSWF	ENCAISSEMENTS
sect. Public	806 328 017	230 880 257	1 037 208 282	991 338 085
sect. Privé	509 589 257	142 594 591	652 143 282	736 198 762
Total	1 315 917 274	373 474 848	1 689 351 564	1 727 536 847



2.4 L'activité de gestion des comptes cotisants du secteur public et privé

2.4.1 Evolution de la masse salariale sur les 10 dernières années

Le tableau ci-après permet de voir l'évolution constante de la masse salariale par secteurs d'activité au 1^{er} janvier de chaque année sur la période de 2011 à 2020.

Masse salariale par secteur d'activité au 1er janvier										
Secteur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Aucun	0	0	0	210586	606266	148800	0	151814	392405	295277
Semi-Public	15453968	15557070	15778925	16027976	14206205	14818853	14709631	21554959	22636457	25097683
Administration Etat	217414049	225327131	236556519	239008595	235602473	251076223	247447157	260983592	257312002	243070796
Administration Territorial	81564603	83013205	85739393	90630235	93484421	101259450	97949468	88040035	97427513	101243998
Industrie artisanat	17912365	17023979	17200817	15564855	15335557	15742335	15675980	19175049	19486993	21700337
Batiment	9193856	6039401	8255428	7694532	6438345	4761725	4370439	4661231	6417301	6560062
Services	57906121	63319862	66278352	64581632	68635004	76792618	76022601	80906962	86381440	94847015
Commerces	47667325	47590217	47422268	55421881	58416739	58757316	59409224	56801444	63687843	67791122
Domestique	1629918	1366191	1700963	1109044	1373471	1324507	1249979	1357736	2050666	1487448
divers	7648835	7114247	7577428	7605290	8462839	8584560	8777387	2100145	1641471	1881706
Association	3693694	4030138	5561725	4334242	4396186	4174809	5015346	5053977	5033296	4721553
Assurance volontaire	2415934	1939401	2170018	3110199	2235080	1945080	1945080	2325080	3167620	4258070
Service civique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachat de cotisation	0	0	1026680	1037030	1042060	1042060	1042060	532540	541573	725573
Chantier de développement	1905633	3568574	3190328	1920126	1956760	1863900	2606175	3638394	1863900	2716757
TOTAL	464406301	475889416	498458844	508256223	512191406	542292236	536220527	547282958	568040480	576397397

En 2020, 4 secteurs d'activité cités ci-après, ont été rajoutés afin de bien définir les secteurs d'activité auxquels ils se rapportent au sein de la CPSWF. Auparavant, ils étaient répartis et comptabilisés sur les secteurs déjà existants :

- Assurance volontaire
- Service civique
- Rachat de cotisation
- Chantier de développement

Cette nouvelle répartition des secteurs d'activité permet dans le même temps, de fiabiliser les données, au vu des statistiques à produire selon les demandes émanant des services administratifs (IEOM, Service des douanes, Agence de santé, CCIMA, etc...).

Le secteur Service civique reste dans l'attente de la finalisation des réunions déjà entamées en début 2020 (avec le service de la Jeunesse et des sports, l'Administration supérieure et la CPSWF sur ce volet très délicat et complexe).



Arrêté N° 2018-885 approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 53/AT/2018 du 28 novembre 2018 modifiant l'article 60 de la délibération n° 32/AT/2011 du 6 octobre 2011 portant adoption des statuts de la Caisse de Prestations Sociales (**Intégration du Service civique au régime CPSWF depuis le 01/01/2019**).

2.4.2 Evolution des cotisations déclarées sur les 10 dernières années

ANNEES	CLR	CCPF	CPSWF	Evolution en valeur	Evolution en %
2011	699 092 158	324 258 517	1 023 350 675	24 807 298	2,48
2012	796 803 094	353 480 710	1 150 283 804	126 933 129	12,4
2013	902 110 022	365 308 121	1 267 418 143	117 134 339	10,18
2014	1 028 821 070	387 765 718	1 416 586 788	149 168 645	11,77
2015	1 079 763 404	391 352 018	1 471 115 422	54 528 634	3,85
2016	1 161 717 154	391 082 634	1 552 799 788	81 684 366	5,55
2017	1 254 775 253	417 597 194	1 672 372 447	119 572 659	7,7
2018	1 312 336 369	406 883 962	1 719 220 331	46 847 884	2,8
2019	1 517 051 208	448 295 072	1 965 346 280	246 125 949	14,31
2020	1 315 917 274	373 474 848	1 689 351 564	-275 994 716	-14,04

Les 2 derniers exercices sont difficiles à interpréter pour les raisons suivantes :

- 2019 : surcomptabilisation de produits techniques antérieurs à l'exercice 2019 dont principalement créances relatives au 4^{ème} Trim. 2018.
- 2020 : fin du chantier « SAUVADET » et prise en compte effective dans notre base de données des départs des 97 agents sur la Fonction publique.
L'impact du dispositif « SAUVADET » avait été estimé en 2019 : baisse de masse salariale de l'ordre de 334 743 578 XPF soit une perte en cotisations 87 368 074 XPF :
 - Régime R : 67 283 460 XPF
 - Régime F : 20 084 615 XPF

Ces 2 phénomènes entraînent donc une importante diminution des recettes escomptées par rapport à 2019.

A noter les travaux en cours de réalisation avec KPMG par rapport à la « comptabilité d'engagement » et la mise en place d'une comptabilité analytique plus fine par année de rattachement.

2.4.3 Evolution des recettes du Secteur Privé

	CLR	CCPF	CPSWF
ANNEE 2020	509 589 257	142 594 591	652 143 282
ANNEE 2019	625 664 533	181 051 465	806 715 998
Evolution en valeur	-116 075 276	-38 456 874	-154 532 150
Evolution en %	-18,6%	-21,2%	-19,2%

Par rapport à 2019, l'exercice 2020 marque une très importante baisse des recettes du secteur Privé par rapport au secteur Public. Cette baisse ne s'explique pas par le dispositif « SAUVADET » qui ne concerne que les agents permanents.



A noter les travaux en cours de réalisation avec KPMG par rapport à la « comptabilité d'engagement » et la mise en place d'une comptabilité analytique plus fine par année de rattachement.

Il faut aussi souligner qu'en début d'année 2020, la crise sanitaire sans Covid sur Wallis et Futuna a ralenti l'activité économique sur le Territoire avec un redémarrage de liaison aérienne avec la Nouvelle-Calédonie qu'en juillet.

2.4.4 Evolution des recettes du Secteur Public

	CLR	CCPF	CPSWF
ANNEE 2020	806 328 017	230 880 257	1 037 208 282
ANNEE 2019	891 386 675	267 243 607	1 158 630 282
Evolution en valeur	-85 058 658	-36 363 350	-121 422 008
Evolution en %	-9,5%	-13,6%	-10,5%

Pour les recettes du secteur Public, on constate également une forte baisse des cotisations par rapport à l'année précédente. L'impact du dispositif « SAUVADET » se traduit fortement comme nous l'indiquent les chiffres.

2.4.5 Option de paiement par Prélèvement automatique

Cette nouvelle option de paiement proposée aux cotisants depuis début 2018, est mieux suivie actuellement, du fait qu'un agent polyvalent tient ce suivi des échéanciers de paiement, en collaboration avec l'Agent Comptable.

Le principe du réajustement de leurs comptes cotisants s'il s'agit d'un reste à payer ou d'un trop versé est beaucoup mieux assimilé par la clientèle que lors de la mise en place du dispositif. La majeure partie des cotisants ont régularisé leur situation retracée par le tableau ci-dessous.

Pour l'exercice 2020, nous avons enregistré 30 prélèvements automatiques :

Nbre de dossiers	Nbre bdx reçus	Total des encaissements	Total des sommes à payer	Restes à payer régularisés
30	120	111.698.852 F CFP	2.1234.002 F CFP	8.759.724 F CFP

2.4.6 L'assurance volontaire

Pour l'exercice 2020, la CPSWF compte 18 cas d'assurés volontaires.

2.5 L'activité de saisie des salaires

La saisie est actuellement effectuée par une technicienne référente, avec une contractuelle pour le rattrapage. Le fichier des salariés est ainsi mis à jour régulièrement, et cela permet dans le même temps, au service des prestations de verser les droits correspondants mensuellement, avec en parallèle la vérification du paiement des cotisations auprès de la gestion des comptes cotisants.



Ainsi donc, le suivi de toutes ces saisies effectuées permet ainsi de voir, les distinctions des masses salariales, des différents secteurs d'activité existants sur le territoire et le nombre de salariés correspondants à partir de l'application SIPRE.

2.5.1 Evolution du nombre d'employeurs par secteurs d'activité (sur 10 ans)

Nombre d'employeurs par secteur d'activité au 1er janvier										
Secteur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Aucun										
Semi-Public	7	7	6	6	6	6	6	7	8	8
Administration Etat	11	11	11	11	12	12	12	14	15	15
Administration Territorial	3	2	2	3	4	2	3	4	3	4
Industrie artisanat	29	24	20	19	19	17	18	23	20	27
Batiment	14	11	14	13	12	11	11	15	12	17
Services	56	51	54	50	51	64	68	69	71	72
Commerces	44	45	45	47	42	42	44	41	45	49
Domestique	33	35	37	30	28	27	26	26	27	27
divers	13	13	12	11	12	15	11	7	6	9
Association	8	9	10	10	9	9	11	11	11	13
Assurance volontaire	6	5	6	10	9	6	6	10	13	23
Service civique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachat de cotisation	0	0	2	2	2	2	2	1	2	2
Chantier de développement	1	2	2	1	1	1	2	3	1	2
TOTAL	225	215	221	214	209	215	220	233	236	270

Avec la crise sanitaire sans covid-19 en début d'année, et avec les différentes aides financières attribuées aux entreprises du secteur Privé, nous avons procédé à l'immatriculation de nouveaux employeurs (+34).

2.5.2 Evolution du nombre de salariés par secteurs d'activité (sur 10 ans)



Nombre d'employés par secteur d'activité au 1er janvier

Secteur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Aucun	0	0	0	1	2	2	0	5	8	5
Semi-Public	125	116	98	91	86	84	85	101	106	114
Administration Etat	693	693	722	712	693	728	696	739	730	675
Administration Territorial	349	352	360	364	378	390	375	327	355	364
Industrie artisanat	106	93	80	81	79	82	81	107	100	118
Batiment	107	67	94	79	64	46	44	55	67	66
Services	261	271	308	293	304	330	339	367	386	405
Commerces	307	297	287	321	307	319	313	300	320	351
Domestique	39	39	45	31	32	27	27	27	33	29
divers	37	32	34	32	33	40	36	15	12	14
Association	35	36	42	39	41	37	39	37	37	33
Assurance volontaire	8	6	7	11	10	7	7	11	14	23
Service civique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachat de cotisation	0	0	2	2	2	2	2	1	2	2
Chantier de développement	29	77	65	26	26	25	48	67	25	49
TOTAL	2096	2079	2144	2083	2057	2119	2092	2159	2195	2248

Le Fonds de Solidarité Entreprise venant en aide aux entreprises du secteur privé a contraint quelques employeurs à se mettre à jour vis-à-vis de leurs charges sociales auprès de la CPSWF, afin d'obtenir le bénéfice de cette aide. En collaboration avec l'Administration supérieure et la DFIP, la gestion des comptes a été tenue de produire des attestations de régularité sociale soit pour les employeurs déjà affiliés à la Caisse, ou des attestations de régularité sociale avec la mention « non-immatriculé » lorsque le gérant salarié de l'entreprise n'est pas immatriculé sur notre fichier employeur.

2.5.3 Evolution du nombre de salariés

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE SALARIES

	30/03/2020	30/06/2020	30/09/2020	30/12/2020
Semi-Public	24	28	26	27
Administration Etat	742	747	700	682
Administration Territorial	359	352	359	367
Industrie Artisanat	100	105	120	120
Bâtiment	41	74	71	65
Services	381	382	378	394
Commerces	318	327	339	343
Domestique	34	33	32	30
Divers	288	219	226	196
Association	40	44	42	31



Assurance volontaire	24	24	22	18
Service civique	0	0	0	0
Rachat de cotisations	2	2	2	2
Chantier de développmt	136	123	63	45
Aucun	3	5	3	4
Total	2 287	2 267	2 251	2 224

Le Secteur Public reste prépondérant avec 50 % de la population cotisante.

Sans compter les fonctionnaires d'Etat au nombre de 444 en 2020 (*Source Rapport IEOM 2020*).

2.5.4 Evolution de la masse salariale

Le tableau comparatif ci-après entre l'année 2019 et 2020 confirme l'impact de « SAUVADET » sur le secteur « administration d'Etat ».

L'évolution reste toutefois positive sur l'exercice mais en recul par rapport à 2019 (+ 1,62 % représentant 110.953.914 XPF).

Tableau comparatif de l'évolution de la masse salariale

	MASSES SALARIALES		Evolution en valeur	Evolution en %
	2019	2020		
Aucun	4 861 160	2 402 926	-2 458 234	-50,57
Semi-Public	292 634 042	301 134 877	8 500 835	2,90
Administration Etat	3 026 177 445	2 920 294 863	-105 882 582	-3,50
Administration Territorial	1 200 197 279	1 244 429 370	44 232 091	3,69
Industrie artisanat	250 260 633	261 062 518	10 801 885	4,32
Bâtiment	76 921 152	98 642 024	21 720 872	28,24
Services	1 108 573 473	1 143 962 827	35 389 354	3,19
Commerces	813 138 469	845 028 097	31 889 628	3,92
Domestique	21 305 509	18 890 948	-2 414 561	-11,33
Divers	23 723 108	22 526 797	-1 196 311	-5,04
Association	67 128 485	64 756 470	-2 372 015	-3,53
Assurance volontaire	39 161 440	44 753 450	5 592 010	14,28
Service civique	0	0	0	0
Rachat de cotisation	7 734 876	8 706 876	972 000	12,57
Chantier de développement	69 522 080	50 912 307	-18 609 773	-26,77
TOTAL	7 001 339 151	7 027 504 350	26 165 199	0,37

Sur 3 ans, le secteur « administration d'Etat » a perdu 246.234.293 XPF de masse salariale. L'impact du dispositif « SAUVADET » a été compensé par une augmentation de la masse salariale du secteur « administration Territoriale (+ 96.265.613 XPF).

	MASSES SALARIALES			Evolution en valeur	Evolution en %
	2018	2019	2020		
Administration Etat	3 166 529 156	3 026 177 445	2 920 294 863	-246 234 293	-7,78%
Administration Territorial	1 148 163 757	1 200 197 279	1 244 429 370	96 265 613	8,38%



Evolution mensuelle de la masse salariale (2019 - 2020)

Evolution mensuelle de la masse salariale (2019 - 2020)												
ANNEE 2020												
Secteurs d'Activité	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Aucun	295 277	83 436	71 751	206 382	304 919	335 920	296 994	148 302	136 034	145 277	189 985	188 649
Semi-Public	25 097 683	24 856 983	25 202 987	24 808 863	24 836 097	24 967 263	24 974 363	25 532 092	24 259 643	24 359 117	24 923 433	27 316 353
Administration Etat	243 070 796	240 302 382	236 415 757	237 017 914	238 440 099	245 357 206	243 361 817	244 882 435	246 415 713	243 392 499	243 917 169	257 721 076
Administration Territorial	101 243 998	104 578 866	103 191 626	101 562 574	102 500 442	102 390 287	102 404 753	102 419 541	105 768 711	104 817 945	105 838 892	107 711 735
Industrie artisanat	21 700 337	21 294 066	21 479 860	21 025 029	21 050 367	20 597 955	20 999 671	21 159 925	21 399 988	23 572 530	23 483 443	23 299 347
Batiment	6 560 062	7 469 637	7 034 753	7 149 738	7 462 451	7 556 926	8 078 108	8 940 596	8 707 829	10 206 908	9 942 889	9 532 127
Services	95 267 015	94 355 400	95 833 777	92 451 152	91 730 446	92 260 460	96 000 656	95 313 918	96 578 304	99 224 391	98 960 711	95 986 597
Commerces	67 791 122	67 917 727	68 220 579	66 849 334	67 518 484	66 951 832	69 016 687	68 638 321	69 285 795	77 781 045	77 169 886	77 887 285
Domestique	1 487 448	1 495 791	1 509 082	1 533 154	1 556 988	1 589 883	1 544 223	1 573 861	1 646 604	1 691 304	1 665 897	1 596 713
divers	1 881 706	1 829 207	1 810 457	2 008 255	2 051 453	2 051 453	1 907 452	2 048 703	2 048 703	2 803 016	1 043 196	1 043 196
Association	5 142 654	5 673 344	5 482 149	5 586 937	5 642 475	5 420 212	5 180 998	5 348 266	5 424 573	5 392 377	5 336 176	5 126 309
Assurance volontaire	4 258 070	4 258 070	4 358 070	4 358 070	4 349 320	4 349 320	3 739 320	3 739 320	3 739 320	2 568 190	2 568 190	2 468 190
Service civique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachat de cotisation	725 573	725 573	725 573	725 573	725 573	725 573	725 573	725 573	725 573	725 573	725 573	725 573
Chantier de développement	2 716 757	3 025 091	6 219 646	7 410 505	6 207 644	5 294 968	3 136 731	5 032 202	3 114 135	3 066 626	3 136 731	2 551 271
Total	577 238 498	577 865 573	577 556 067	572 693 480	574 376 758	579 849 258	581 367 346	585 503 055	589 250 925	599 746 798	598 902 171	613 154 421
ANNEE 2019												
Secteurs d'Activité	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Aucun	392 405	123 857	127 749	209 289	557 255	655 490	812 965	659 801	394 875	305 968	234 171	387 335
Semi-Public	22 636 457	23 006 582	22 724 571	24 024 380	24 357 606	25 370 512	24 088 160	25 326 403	24 651 113	25 138 521	25 076 535	26 233 202
Administration Etat	257 312 002	259 286 359	255 993 741	264 620 119	260 925 729	264 400 292	246 433 927	247 526 561	243 452 125	239 758 813	241 315 326	245 152 451
Administration Territorial	97 427 513	99 874 600	99 265 859	103 763 298	99 440 476	98 069 806	98 637 821	100 497 004	99 586 548	97 398 569	100 080 688	106 155 097
Industrie artisanat	19 486 993	19 571 999	19 511 456	19 448 357	19 772 255	19 281 531	20 000 472	20 294 485	20 257 513	24 173 631	24 318 575	24 143 366
Batiment	6 417 301	6 063 723	3 899 473	6 257 154	6 608 816	6 760 500	6 601 933	7 065 563	6 621 924	6 921 413	6 939 452	6 763 900
Services	86 471 440	86 743 900	88 107 948	91 977 693	90 933 416	91 270 216	93 965 361	92 669 990	92 924 057	96 562 038	97 536 883	99 410 531
Commerces	63 687 843	64 289 287	65 093 322	65 492 884	65 908 514	65 323 087	65 823 068	66 407 890	66 097 149	74 760 507	74 911 973	75 342 945
Domestique	2 050 666	2 021 337	2 034 405	2 451 996	2 407 367	1 450 344	1 392 373	1 444 678	1 505 119	1 572 456	1 457 688	1 517 080
divers	1 641 471	1 684 471	1 684 471	1 986 415	1 986 415	1 986 414	1 892 964	2 146 214	1 986 215	2 242 684	2 242 685	2 242 686
Association	5 033 296	5 032 362	5 312 853	5 426 010	5 472 063	5 867 230	5 991 861	6 259 409	5 824 977	5 666 588	5 702 914	5 538 922
Assurance volontaire	3 167 620	3 167 620	3 167 620	3 017 620	3 017 620	3 067 620	3 017 620	3 017 620	3 617 620	3 567 620	3 667 620	3 667 620
Service civique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachat de cotisation	541 573	541 573	541 573	541 573	541 573	541 573	791 573	791 573	725 573	725 573	725 573	725 573
Chantier de développement	1 863 900	3 062 214	6 191 921	13 439 346	13 611 125	5 599 481	4 045 939	5 158 948	3 345 328	7 542 303	3 132 849	2 528 726
Total	568 130 480	574 469 884	573 656 962	602 656 134	595 540 233	589 644 096	573 496 037	579 266 139	570 990 136	586 336 684	587 342 932	599 809 434
Evolutions en valeur	9 108 018	3 395 689	3 899 105	-29 962 654	-21 163 475	-9 794 838	7 871 309	6 236 916	18 260 789	13 410 114	11 559 239	13 344 987
Evolutions en %	1,60	0,59	0,68	-4,97	-3,55	-1,66	1,37	1,08	3,20	2,29	1,97	2,22

2.5.5 Evolution des saisies mensuelles de salaires

Un focus est réalisé concernant l'activité de la contractuelle recrutée depuis 2018 en renfort pour le rattrapage de la saisie des fiches antérieures (1978 à 1996) + volet des chantiers de développement adultes et jeunes. La date d'échéance initialement fixée par le Conseil d'Administration au 31/12/2020 n'a pu être respectée compte tenu de l'ampleur des saisies.

Ce rattrapage est toujours en cours et le contrat de l'intéressée a été prolongé pour toute l'année 2021.

RATTRAPAGE SUR SAISIES DES FICHES CARTONNEES (EXERCICE 2018)

ANNEES	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Fiches saisies	22	3	13	45	51	67	72	52	278	246	354	370

ANNEES	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2003
Fiches saisies	507	902	849	969	917	959	186	3	110	82	142	73

ANNEES	2011	2013	2014	2016	2017
Fiches saisies	50	6	12	15	8

TOTAL DES LIGNES DE SALAIRES SAISIES EN 2018 7 363



RATTRAPAGE SUR SAISIES DES FICHES CARTONNEES (EXERCICE 2019)

ANNEES	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Fiches saisies	57	54	28	48	29	58	84	95	87	83	84	103

ANNEES	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	2008	2012	2013	2014	2015
Fiches saisies	179	226	254	448	384	470	6	18	3	3	8	12

TOTAL DES LIGNES DE SALAIRES SAISIES EN 2019
2 833

RATTRAPAGE SUR SAISIES DES FICHES CARTONNEES (EXERCICE 2020)

	Dumez	Divers privés	Domestique	Divers privés	Divers privés	Divers privés	Divers privés	Divers privés	Entreprises	Divers privés	Domestique	Domestique	Swafep	Entreprises	Total
Nombre de classeurs traités	1980-1984	1986-1990	1991-1992	1993	1994	1995	1997	1997	1997	1998-1999	2003-2004			Commerces	14
Nombre de bordereaux saisis	64	94	107	78	121	73	76	90	64	114	119	206	95	186	1 487
Nombre de salaires saisis	1714	1848	639	973	1032	791	922	832	659	1118	1104	957	1473	3596	17 658
Fiches réparties sur années	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987					
Nombre de fiches traitées	87														87
Nombre de salaires saisis	63	52	34	37	34	52	52	51	52	62					489
Nombre de salaires saisis	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996						738
Nombre de salaires saisis	61	50	80	158	175	111	51	48	4						
Nombre d'enveloppes	28														28
Nombre de salaires saisis															3 555
Nombre de doublons	63														
Total des lignes de salaires saisis et vérifiés par années	1838	1950	753	1168	1241	954	1025	931	715	1180	1104	957	1473	3596	18 885
Total des lignes de salaires saisis															22 440

DOUBLONS saisis en 2018 = 75
 DOUBLONS saisis en 2019 = 110
 DOUBLONS saisis en 2020 = 63

La mise à jour des situations en doublon dans la base de données est une activité très chronophage car il faut absolument s'assurer de l'identité de la personne (investigations, contact CIRCO, etc...)

		Vérifiés et saisis	Stock restant
TOTAL FICHES CARTONNEES NON-SAISIES	773	87	878 (+ 105 fiches)
. Grandes fiches	683		
. Petites fiches	90		
TOTAL DES CLASSEURS A VERIFIER ET SAISIR	155	14	141
TOTAL DES BOITES	41	10	31
ENVELOPPES		28	0



2.6 Conclusion

La mise en place des 3 cellules (GCC – Contentieux – Contrôle) du Services Recouvrement permet ainsi de renforcer en recentrant l'activité sur les encaissements des cotisants (recouvrement amiable) tout en structurant les 2 activités satellites mais complémentaires que sont la cellule contentieuse (recouvrement forcé et créances irrécouvrables sur les 5 dernières années) et contrôle (protection des droits des salariés et rentrée de cotisation supplémentaires). Le prochain chantier pour renforcer le service sera de sécuriser la saisie des salaires.

L'activité est ainsi ciblée par rapport aux attentes de nos employeurs, principalement sur le secteur Privé. La crise sanitaire sans Covid que le Territoire a connu en début d'année 2020 n'a pas aidé au décollage de l'activité économique tout en compliquant la tâche des employeurs.

La mise en place des majorations de retard au 1^{er} trimestre n'était pas trop adéquate vis-à-vis de nos employeurs, mais les mettre en application, communiquer et faire comprendre nos objectifs, amène peu à peu la clientèle (secteur Privé) à se discipliner au vu des échéances à respecter relatifs au paiement des cotisations sociales, et finalement à obtenir des résultats.

Le secteur Public a moins souffert puisque les subventions allouées par l'Etat assurent la pérennité des charges de fonctionnement, et parallèlement, le versement des cotisations de toutes ses entités concernées. Toutefois, le constat relatif aux règlements des charges sociales reversées à la CPSWF, tend parfois à être trop long pour certains services publics.

Une piste de réflexion à envisager pourrait consister à ce que la déclaration et le paiement des cotisations sociales soient effectués sur un rythme mensuel.

Le service GCC reste dans l'attente de nombreux développements à venir du progiciel SIPRE afin :

- Améliorer la qualité du travail au quotidien,
- Intégrer de nouveaux outils statistiques nécessaires à l'analyse des indicateurs et le suivi de la base de données,
- Améliorer l'archivage des informations,
- Envisager la dématérialisation des services clients.



3. L'ACTIVITE DU CONTROLE

Conformément aux dispositions prévues par la délibération n°32 de l'Assemblée Territoriale du 06 octobre 2011 portant adoption des statuts de la CPSWF, un contrôleur agréé et assermenté a été recruté pour exercer sa mission de contrôle en matière de recouvrement.

Le service est composé d'une personne en la personne d'un contrôleur assermenté depuis le 12/07/2017. L'activité réelle a débuté au dernier trimestre 2017 et l'année 2018 a constitué le premier exercice de référence pour cette activité.

L'activité de contrôle se décompose en 3 postes essentiellement :

- 1/ La mission principale du poste est la vérification et le contrôle des déclarations des employeurs sur site et sur pièces en application des articles 68 à 68-5 des statuts de la CPSWF (délibération n° 32/AT/2011).
- 2/ Audition des salariés à la suite de réclamations.
- 3/ Sensibilisation des employeurs à la réglementation du travail (Code de travail et AIT) par délégation de l'Inspecteur du travail.

A chaque visite d'un nouvel employeur déclaré, le contrôleur lui remet les documents suivants :

- La section 4 de la délibération 32/AT/2011,
- L'article 72 de L'AIT (Accord Interprofessionnel),
- Les modèles types de déclarations d'embauche et de débauchage,
- L'évolution du taux de cotisations de la CPSWF,
- Le registre de l'employeur.

L'activité du contrôle est une activité indissociable du recouvrement dans la mesure où les visites, permettent de sensibiliser les employeurs sur leurs obligations, favorisent le recouvrement amiable des sommes non déclarées, rétablissent les salariés dans leurs droits sans perte financière pour la CPSWF.

En 2019, la baisse des visites est compensée par une hausse des auditions de salarié et du nombre de salarié non déclarés.

Actions de contrôle	2017 (octobre à décembre)	2018	2019	Taux évolution 2018-2019	Total
Nombre de contrôles sur site	47	130	67	-48%	243
Nombre de contrôles sur pièces	4	10	37	+270%	51
Nombre de salariés non déclarés	4	11	37	+236%	52
Montant XPF du préjudice constaté	2 486 212	2 271 958	3 172 503	+39%	7 930 673

A noter une mission contrôle conjointe de l'Inspecteur travail, de la gendarmerie et du contrôleur de la CPSWF, menée à l'initiative du Procureur de la République, dans les garages de Wallis le 20/11/2019.



Cette mission de contrôle conjoint a été un succès compte tenu du nombre de régularisation pour salariés non déclarés.

Il été prévu un renouvellement de ce type d'opération pour 2020, d'abord sur Futuna puis à nouveau sur Wallis, mais hélas la crise sanitaire mondiale a fini par avoir des impacts sur le Territoire. Ce type de mission n'a hélas pas été reconduite depuis.

L'activité du contrôleur sur l'exercice 2020 a été fortement perturbée par la première crise sanitaire sans COVID en mars. Une activité plus normale a reprise en 2021 mais a nouveau impactée par la seconde crise sanitaire avec COVID également en mars.

4. L'ACTIVITE CONTENTIEUSE

A la suite de la réorganisation structurelle des services métiers de la CPSWF validée en Conseil d'Administration du 13/08/2019, le service recouvrement a subi des changements puisqu'il a été scindé en 3 unités : Gestion des comptes cotisants, contrôle et contentieux.

L'unité contentieuse occupe 1 personne et a été confiée à l'ancien Chef de service du recouvrement qui exerce désormais une double fonction : Chef du contentieux et Chef des projets pour tout ce qui concerne les projets transverses de la CPSWF.

Compte tenu du démarrage récent, l'activité « projet » est principalement liée à des développements informatiques sur notre progiciel « SIPRE » mis en place en 2017.

4.1 Présentation de l'activité contentieuse

Le service contentieux répertorie le montant des créances sur les 5 derniers exercices et mène des actions afin de procéder au recouvrement.

Avec la réorganisation de la CPSWF et la création d'un service spécifique dédié au contentieux à compter d'août 2019, nous avons dû effectuer au préalable un travail de mise à jour de l'ensemble des comptes cotisants pour déterminer les créances dues par exercices.

Afin d'améliorer les procédures contentieuses et d'avoir un suivi plus rapide des restes à payer nous avons effectué plusieurs réunions pour traiter des problèmes des comptes cotisants. Cela impliqua un travail de fond, avec les équipes de la CPSWF, sur la mise à jour indispensable de notre application et des procédures d'enregistrement des cotisations et de leurs encaissements. Une importante campagne de nettoyage des comptes cotisants est intervenue fin 2019 - début 2020 afin la fin d'exigibilité du 4T2019 (31/01/2020).

4.1.1 Déterminer les restes à payer sur les 5 derniers exercices

Le service contentieux répertorie le montant des créances sur les 5 derniers exercices et mène des actions afin de procéder au recouvrement.

Au démarrage de l'activité, en utilisant les données inscrites sur les comptes cotisants de l'application SIPRE, nous avons établi le montant des créances sur les 5 dernières années (2015-2016-2017-2018-2019) restant à payer (RAP).



	RESTE A PAYER	
	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019
CREANCES 2015	5 389 426	4 863 798
CREANCES 2016	17 268 987	15 442 748
CREANCES 2017	16 019 160	12 457 995
CREANCES 2018	41 232 661	19 910 439
CREANCES 2019		172 642 269
TOTAL	79 910 234	225 317 249

Les restes à payer sont en nette augmentation au 31/12/2019, car il a été décidé d'avoir une période complémentaire jusqu'au 31/01/2020 intégrant les bordereaux de cotisations du 4ème trimestre 2019 déposés avant le 30/01/2020. Les règlements effectués au mois de janvier 2020 ont été enregistré sur l'exercice 2020.

Pour 2020, nous avons réactualisés les RAP pour la période 2016 à 2020.

Le traitement des impayés est une tâche fastidieuse, car il s'agit d'intervenir sur chaque fiche de cotisant et de traiter plus de 4 300 écritures. Le mode opératoire consiste à analyser les écritures de déclaration et de règlements de chaque employeur. A partir de cette analyse nous devons déterminer d'une part les restes à payer pour chaque cotisants et d'autre part nous devons établir la liste des employeurs n'ayant pas effectué de déclarations.

A la demande du cabinet KPMG une réflexion a débuté fin 2020 pour établir les restes à payer par exercice de rattachement. Pour l'année 2020 nous sommes resté sur une évaluation par exercices.

L'état des restes à payer au 31/12/2020 était le suivant en tenant compte de l'exercice :

	RESTE A PAYER	RESTE A PAYER
	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020
CREANCES 2016	15 442 748	13 879 259
CREANCES 2017	12 457 995	9 903 394
CREANCES 2018	19 910 439	10 336 296
CREANCES 2019	172642269	11 363 994
CREANCES 2020		119 942 816
TOTAL	220 453 451	165 425 759

Les restes à payer sont en nette diminution au 31/12/2020, pour s'établir à **165 425 759 XPF**.



	2016	2017	2018	2019	2020
COTISATIONS CPSWF	1552799788	1672372717	1737301197	1966705956	1882496171
CLR	1161717154	1254775523	1326116225	15182625996	1465410095
CCPF	391082634	417597194	411184972	448439960	417086076
RESTE A PAYER SUR EXERCICE	21697751	18113166	41232661	172642269	119942816
RESTE A PAYER AU 30/12/2019	15442748	12457995	19910439	172642269	0
RESTE A PAYER AU 30/12/2020	13 879 259	9 903 394	10 336 296	11 363 994	119942816
% COTISATIONS PAR EXERCICE	1,40%	1,08%	2,37%	8,78%	6,37%
% COTISATIONS AU 30/12/2019	0,99%	0,74%	1,15%	8,78%	0,00%
% COTISATIONS AU 30/12/2020	0,89%	0,59%	0,59%	0,58%	6,37%

Le taux des restes à payer par exercices en fonction des recettes constatées est en nette diminution en 2020 et atteint 6.37% (Vs 8,78 % en 2019).

Ainsi le taux des restants à payer sur les créances 2019 était de 0.58% au 30 décembre 2020 et demeure toujours inférieur à 1%.

4.1.2 Envoi des mises en demeure

- La procédure d'envoi de mise en demeure (MED) est réglementée par la Délibération n° 32/AT /2011 du 06 octobre 2011 et notamment son Article 76.

« Article 76 : La mise en demeure

A l'expiration du mois suivant celui au titre duquel les cotisations sont dues, et dans le respect des dispositions de l'article 1er bis du décret modifié n° 57-246 du 24 février 1957, une mise en demeure, par lettre recommandée avec avis de réception, est adressée par le directeur de la caisse au débiteur l'invitant à régulariser sa situation dans le délai d'un mois. »

- En 2020 nous avons travaillé sur le nettoyage des comptes pour pouvoir amorcer l'envoi de mises en demeure.

Un premier travail a consisté à déterminer le montant des restes à payer par employeurs. Ainsi grâce à ce nettoyage nous avons mené un projet de refonte des procédures de comptabilisation des écritures.

La réflexion a abouti à la séparation des écritures entre le recouvrement et la comptabilité.

La préparation des mises en demeure se décompose en deux procédures :

- La taxation d'office pour les employeurs n'ayant pas effectués de déclaration
- La mise en demeure pour retard de paiement

En 2020 nous avons préparé plus de **148 mises en demeure** pour un montant de **119 992 335 XPF**.

PREPARATION DES MISES EN DEMEURES 2020

	NOMBRE	COTISATIONS	MAJORATIONS	TOTAL
TRIMESTRE 1	33	24 756 039	2 577 267	27 333 306
TRIMESTRE 2	42	35 159 400	527 374	35 686 774
TRIMESTRE 3	42	28 336 819	523 799	28 860 618
TRIMESTRE 4	31	27 696 207	415 430	28 111 637
TOTAL	148	115 948 465	4 043 870	119 992 335



Au cours de l'exercice 2020 nous avons envoyé **114 mises en demeure** pour un montant de **91 763 582 FCFP en progression de 112,6%**.

(Vs **39 mises en demeure** pour un montant de **41 475 901 XPF** en 2019)

ENVOI DES MISES EN DEMEURES 2020

	NOMBRE	COTISATIONS	MAJORATIONS	TOTAL
TRIMESTRE 1	28	24 425 017	2 529 858	26 954 875
TRIMESTRE 2	28	22 882 151	343 221	23 225 372
TRIMESTRE 3	33	19 006 661	383 853	19 390 514
TRIMESTRE 4	25	21 864 858	327 963	22 192 821
TOTAL 2020	114	88 178 687	3 584 895	91 763 582
TOTAL 2019	39	41 475 901		
EVOLUTION 2019-2020	192,31%	112,60%		

- Un important travail a été effectué au cours de l'exercice 2020 afin de pouvoir établir pour la première fois les taxations d'office (TO), conformément à l'article 70 de la délibération.

Article 70 : La taxation d'office

Le défaut de production aux échéances prescrites du bordereau nominatif d'appel de fonds comportant la liste nominative des travailleurs salariés employés dans l'entreprise, donne à la caisse le droit d'imposer à l'employeur défaillant le versement d'une cotisation égale à la cotisation maximum.

L'employeur taxé d'office conserve cependant la possibilité d'apporter la preuve que les rémunérations réellement payées à son personnel ne le rendent passible que d'une cotisation inférieure à celle fixée d'office par la caisse.

Article 71 : Le principe des pénalités

Le défaut de production des documents exigés et le non-paiement des cotisations aux échéances prescrites font respectivement l'objet d'astreintes et majorations de retard.

Les astreintes et majorations de retard sont exclusivement à la charge des employeurs, toute convention contraire étant nulle de plein droit.

La difficulté résidait dans le suivi des comptes employeurs, en effet de nombreux employeurs ne nous informent pas lorsqu'ils arrêtent leurs activités ou résilient leurs patentes. De nombreuses immatriculations sont faites alors que les entreprises n'emploient pas de salariés. Un travail considérable a débuté pour mettre à jour les fiches employeurs et les débauches de salariés.

- Avant de pouvoir procéder à l'envoi des mises en demeure pour les entreprises en retard dans le paiement des cotisations, nous avons effectué un apurement des comptes en collaboration avec les services de la CPSWF. Ces envois conjugués et la possibilité d'échelonner les règlements ont permis à de nombreuses entreprises de se mettre à jour de leurs cotisations.
- Sur les 148 mises en demeure préparées il reste 68 mises en demeure à régulariser, ainsi 80 relances ont été régularisées. Il faut aussi noter que 20 mises en demeure sont réglées partiellement grâce à des accords de paiement échelonnés.



RESTE A PAYER SUR MISES EN DEMEURES 2020

	NOMBRE	TOTAL
RESTE A PAYER SUR MED	48	41 740 122
DONT REGLEES PARTIELLEMENT	20	23 618 446

- L'impact de la mise en place des mises en demeure et des taxations d'office a permis de diminuer les délais de paiements. Les employeurs ont dû fournir des efforts pour régulariser leur situation financière et leur gestion administrative pour répondre à nos exigences.

4.1.3 La Commission de Recours Gracieux

Les membres de la Commission de Recours Gracieux (CRG) de la CPSWF se sont réunis le mercredi 6 mai 2020 à 8h 30 pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- 1 - la situation des impayés 2015-2019 et l'activité contentieuse,
- 2 - la situation des créances 2015,
- 3 - la situation des créances 2016,
- 4 - la situation de créances 2017
- 5- les demandes de recours gracieux.

La CRG a admis en non-valeurs les créances de 2015 à 2019 pour un montant de **58 629 XPF**.

Les membres de la CRG de la CPSWF se sont réunis le 14 octobre 2020 à 8h 30 pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- 1- Dossier Tauota
- 2- Dossier Selui
- 3- Etat des créances 2016-2020
- 4- Demandes de recours gracieux

À la suite de ces réunions le Conseil d'Administration du 8 juillet 2020 a délibéré sur la mise en non-valeur de créances irrécouvrables pour les exercices 2015 à 2018 pour un montant de **6 640 092 XPF**.

4.2 Présentation de l'activité Chef de projet : activité informatique

Notre logiciel d'exploitation ou progiciel dénommé « SIPRE » est régulièrement actualisé par les soins de notre prestataire informatique, la société « SYSINFO » en fonction des modifications et des adaptations demandées par les utilisateurs.

Le logiciel traite les informations concernant plus de 11 000 dossiers assurés et 1 600 dossiers employeurs.

Et a génère pour l'année 2020 environ :

- 9 300 versements de retraites
- 11 600 versements d'allocations familiales
- 5 200 versements d'aides sociales
- 1 450 versements de Complément social de retraite



L'application traite aussi :

- 1 087 mandats de paiements
- 4 395 écritures pour les cotisations
- 7 018 écritures comptables

À l'origine le progiciel « SIPRE » a été découpé en plusieurs grandes briques fonctionnelles : le recouvrement des cotisations, le paiement des prestations, la comptabilité, le mandatement.

La gestion des adhérents, la gestion des droits, et la déclaration nominative font l'objet de sous briques fonctionnelles.



Les projets informatiques se décomposent en plusieurs phases successives :

- Demande des utilisateurs
- Analyse de la demande et des besoins
- Créer un ticket
- Chercher une solution informatique applicable à la demande
- Tester les possibilités
- Faire la demande au prestataire
- Analyse par prestataire et proposition pour éléments supplémentaires
- Réalisation de l'application
- Test sur la réalisation
- Mise en place de l'application
- Test par les métiers
- Retours ou validation définitive



Les projets informatiques sont initiés en fonction des besoins internes de la CPSWF ou des besoins externes pour répondre aux évolutions réglementaires pouvant émaner de l'Assemblée Territoriale, de l'Administration Supérieure ou de nos partenaires financiers. De nouvelles adaptations émanent désormais du cabinet d'expertise comptable KPMG NC pour la clôture des comptes ou du cabinet d'actuariat OPTIMIND pour la nouvelle étude actuarielle.

Au cours de l'exercice 2020, nous avons pu poursuivre les projets lancés en 2019.

À la suite des modifications réglementaires proposées par l'assemblée territoriale sur le mode de calcul et du taux en fonction du nombre d'enfants de l'aide sociale ; de nombreuses interventions ont été effectuées sur le logiciel.

- Modification de la base de données des Aides sociales
- Modification de la base des versements pour le calcul du rattrapage
- Modification du mode de calcul
- Refonte de l'application pour créer une brique fonctionnelle incluant le CSR et l'aide sociale
- Modification du billetterie
- Test des mises en place

Avec l'intervention des deux cabinets l'année 2020 a été chargée pour la gestion des projets, afin de suivre rigoureusement les dossiers. Pour l'année 2021 nous serons pris pour finaliser les projets débutés avec ses deux partenaires.

Un travail de fond a été mené avec KPMG pour améliorer les procédures comptables et ajouter de nouvelles actions de contrôles. De nombreuses réunions pour trouver une solution pour séparer l'ordonnancement de l'encaissement.

Ainsi il a été décidé une refonte des procédures de saisie pour séparer l'émission des ordres de recettes et les encaissements :

- Créer l'interface de saisie des déclarations
- Modifier la base de données pour inclure de nouvelles rubriques
- Créer des procédures de contrôles
- Création d'une interface de saisie des paiements
- Mettre en cohérence les déclarations et les paiements
- Mise en place du lettrage
- Abandon des possibilités de modification et suppression

Un autre travail de fond en partenariat avec OPTIMIND a démarré mi-décembre 2020 pour sécuriser les données des bénéficiaires du régime :

- Analyse du besoin avec le partenaire
- Modification de la structure de la base de données
- Procédures pour organiser la mise à jour des données bénéficiaires

Réponse également aux demandes internes des utilisateurs : statistiques, revalorisation des retraites, et interventions régulières.

On a privilégié les demandes de 2019 pour résoudre trois problèmes qui handicapaient le fonctionnement de la Caisse :



- Refonte des procédures informatiques pour séparer les écritures de déclaration et d'encaissement
- Revalorisation des aides sociales
- Travail pour revoir l'extraction de données sur l'emploi et les secteurs d'activité
- Travail sur des améliorations relatives aux éditions

Aux demandes régulières sur toute l'année nous avons consacré du temps pour étudier les nouveaux projets pour répondre aux nouvelles demandes de KPMG et OPTIMIND.

Ainsi, **88** demandes (tickets) de modification ont été initiées en 2020 à comparer aux **39** demandes en 2019.

88 demandes 2020				
12Y-THW-SJXA	10/02/2020 08:37:45	10/02/2020 11:28:25	Mandatement	* mandat 9705
3NQ-JZE-UZZU	31/07/2020 10:03:15	26/01/2021 21:23:46	Recouvrement	* MAJORATIONS DE RETARD BDX SAISIE
N48-MH9-4B8S	01/12/2020 14:45:00	23/02/2021 16:49:21	General	* kpmg /compta
186-SM5-JU3B	08/12/2020 08:07:44	08/12/2020 08:09:08	Allocations	* MONTANT DE LA CSR
QN4-4MZ-W5VS	08/12/2020 08:29:54	30/12/2020 13:50:33	Comptabilité	* saisie crédit
B9R-ZYM-1QYW	14/12/2020 14:00:36	14/12/2020 15:33:34	Recouvrement	* modification saisie débit bdx 58
387-ZLW-8Q9H	03/01/2020 13:23:02	14/05/2020 15:36:14	General	* site internet en ligne
6BL-4UM-YVTZ	03/01/2020 13:24:59	01/10/2020 16:13:55	Comptabilité	* bilan
9PR-G92-9QWD	03/01/2020 13:27:01	01/10/2020 16:13:34	Comptabilité	* compte de resultat
R3Q-WMQ-3Z8H	03/01/2020 13:28:36	15/10/2020 20:31:27	Comptabilité	* immobilisations
BAH-5YT-HNT1	06/01/2020 08:25:06	14/05/2020 14:05:19	General	* Absent du bureau
18P-8VQ-5RDG	09/01/2020 14:49:06	19/02/2021 14:06:12	Recouvrement	* statistique emploi ieom
WTW-WY1-7NMP	09/01/2020 14:50:10	02/03/2020 12:31:09	Recouvrement	* statistique emploi contributions diverses
4GJ-3EE-W39M	14/01/2020 11:11:46	14/05/2020 15:13:41	Aides sociales	* billetage aide sociale
DXD-REQ-S3VJ	21/01/2020 10:49:43	15/10/2020 11:25:18	Aides sociales	* statistique familles
RT4-ZHX-VLVB	23/01/2020 14:41:29	19/02/2021 14:20:04	Allocations	* RIB SALASALA MAKETALENA
1GB-MHN-7LDJ	06/02/2020 14:02:24	15/10/2020 21:11:44	Recouvrement	* taxation d'office automatique



14X-H5X-BJ7S	06/02/2020 14:05:49	27/01/2021 14:49:50	Recouvrement	* majorations de retards
VBG-LSM-HEJ6	06/02/2020 14:10:57	15/10/2020 21:11:55	Recouvrement	* lettre de rappel automatique
V8Z-WG1-BBZ6	06/02/2020 14:59:44	14/05/2020 14:18:02	Allocations	* pied de pages
9BZ-8S8-MUJW	14/02/2020 14:57:03	17/02/2020 12:35:45	Retraites	* visas n'entrent pas dans la page
D3D-JL7-UH3E	18/02/2020 09:49:44	19/02/2021 14:17:31	Comptabilité	* annulation n'a pas été validé
EXG-2DU-MP5N	18/02/2020 09:52:40	15/10/2020 20:19:02	General	* rétablir droits à consultation
591-M61-HJS9	13/03/2020 09:08:09	19/02/2021 14:29:07	Aides sociales	* BLOC CSR
PL8-754-SXB8	27/03/2020 11:22:51	02/04/2020 09:10:45	Recouvrement	* statistiques emploi salaires
TWB-7SJ-JW29	01/04/2020 14:44:22	02/04/2020 09:13:47	Recouvrement	* validation débits
86M-Q9V-8VN6	02/04/2020 11:19:27	14/05/2020 14:06:44	Comptabilité	* date encaissement
3LP-AYY-1HPY	07/04/2020 13:15:48	16/04/2020 18:14:17	Retraites	* profil Lupe
27T-9AM-WUVT	09/04/2020 11:47:38	16/04/2020 15:28:38	Allocations	* REMISE A ZERO DES CERTIFICATS
5X8-BR6-95ZA	09/04/2020 13:55:10	10/04/2020 16:51:02	Recouvrement	* attestation de déclaration
7ZH-4MX-DLQ3	15/04/2020 10:44:20	15/10/2020 20:53:40	General	* profils utilisateurs
E9B-T9M-79SD	16/04/2020 11:40:56	14/05/2020 14:50:30	Mandatement	* mandats de paiements
MQQ-ZA2-3Q34	21/04/2020 12:32:41	30/04/2020 15:35:56	Mandatement	* supprimer M.le Payeur de Mata Utu et mettre M.le Directeur des Finance
377-U1L-TZBA	04/05/2020 07:50:05	14/05/2020 14:05:57	General	* RE: [#MQQ-ZA2-3Q34] Nouvelle Réponse : supprimer M.le Payeur de Mata U
EWW-T9R-UGE6	11/05/2020 13:48:23	14/05/2020 14:42:25	Recouvrement	* attestation déclaration salarié
EQQ-JQN-M1X8	24/06/2020 11:33:49	24/06/2020 17:50:35	Recouvrement	* bordereau de cotisations 538
PBH-JJJ-LBYJ	13/07/2020 13:54:28	15/10/2020 12:02:47	Comptabilité	* débit ou crédit négatifs
HAE-LMB-4AQJ	23/07/2020 10:00:59	23/07/2020 11:29:30	Retraites	* VALIDATION RÉAJUSTEMENT RETRAITE
MYR-XLT-H1R3	17/08/2020 11:11:01	19/02/2021 12:51:57	Comptabilité	* bdx 38 public extractions excel
JL5-ST2-SVM8	17/08/2020	26/08/2020	Retraites	* Annulation versement 905



	13:40:55	08:11:22		
82M-84V-33QM	26/08/2020	19/02/2021	Recouvrement	* Changer l'adresse de réponse des emails
	08:14:53	12:54:38		
MQ7-5PJ-8P96	26/08/2020	12/09/2020	Recouvrement	* Accès en consultation
	08:17:36	16:51:32		
D6L-9WJ-RBWG	26/08/2020	15/10/2020	Recouvrement	* Cotisation : saiee du type Majoration
	08:37:53	20:42:27		
SQ2-XEW-6N9D	26/08/2020	19/02/2021	General	* Accès en consultation Analyse
	08:40:40	14:29:49		
4X1-P2P-LYL1	26/08/2020	12/09/2020	Recouvrement	* Date d'immatriculation
	08:41:58	16:40:50		
T5X-1U3-1TMD	26/08/2020	15/10/2020	Recouvrement	* Ventilation prime Salaire
	08:43:23	19:59:25		
QXE-DB3-ZPYJ	26/08/2020	12/09/2020	Recouvrement	* Ajout Type de recouvrement en liste
	08:45:22	16:51:02		
22Y-SSQ-4HTY	26/08/2020	16/10/2020	Aides sociales	* Figurer le nombre d'enfants
	08:49:13	12:27:12		
XYE-E1Q-6MNU	26/08/2020	15/10/2020	Aides sociales	* POouvoir effectuer des rappels négatifs
	08:50:46	20:31:58		
E9X-E4B-QX65	26/08/2020	31/03/2021	Aides sociales	* Iniquer les non perçus
	08:52:07	17:12:34		
NPJ-X2X-XUD6	26/08/2020	15/10/2020	General	* Référencer le site CPSWF
	08:54:33	20:38:00		
43P-JH1-P43S	09/09/2020	19/02/2021	General	* ticket pour rajout de 4 SECTEURS D'ACTIVITE sur EMPLOYEURS
	15:50:05	12:47:33		
59D-LXX-3T8U	10/09/2020	19/02/2021	General	* Rajout de 4 secteurs d'activité (EMPLOYEURS)
	08:20:06	12:50:14		
PN6-7H1-4PD6	10/09/2020	15/10/2020	Recouvrement	* Rajout de 4 secteurs d'activité
	12:32:04	12:01:43		
M8X-PSW-HDJZ	10/09/2020	19/02/2021	Recouvrement	* Rajout de 4 secteurs d'activité
	12:36:22	12:50:25		
E3B-4E5-L2PW	14/09/2020	15/10/2020	Recouvrement	* fiche cotisant erreur sur tous les montants
	11:33:19	11:57:25		
53W-796-8PNJ	21/09/2020	15/10/2020	General	* Requête AC sur bordereau public
	14:35:05	11:57:09		
ZG9-PXX-US1H	29/09/2020	15/10/2020	General	* TR: Bdx de cotis. 3 TRIM 2020
	10:30:05	20:33:23		
TH6-VG8-TDYQ	21/10/2020	31/10/2020	Recouvrement	* fiche cotisant erreur total
	08:58:30	10:10:09		
4G8-QJS-BDYX	31/10/2020	31/10/2020	Recouvrement	* Ajout d'éléments dans Types de cotisation
	10:00:18	10:03:02		
3DP-QN3-PPSB	16/11/2020	19/02/2021	General	* Envoi d'un message : etat bordereau recapitulatif sipre.docx
	08:55:05	12:29:32		
64D-53Z-NXVZ	25/11/2020	25/11/2020	General	* REQUETE POUR KPMG TR: SIPRE - Etats récapitulatifs des bordereaux
	11:55:05	18:03:07		



LJ2-5X2-7G2G	25/11/2020 18:05:05	19/02/2021 12:27:44	General	Re: REQUETE POUR KPMG TR: SIPRE - Etats récapitulatifs des bordereaux
RG3-4GT-1DD7	25/11/2020 19:35:05	26/11/2020 19:21:22	General	RE: REQUETE POUR KPMG TR: SIPRE - Etats récapitulatifs des bordereaux
L21-HVX-PWSE	01/12/2020 08:07:47	31/03/2021 17:13:50	Mandatement	* Effectuer 1 fois la saisie du montant
H4Q-YND-Z2GB	03/12/2020 11:24:52	28/04/2021 15:58:40	Allocations	* kpmg /prestations
MV6-MYZ-W1P9	23/12/2020 15:20:05	23/12/2020 15:20:05	General	Envoi trimestriel BORDEREAUX COTISATIONS
QYY-PHP-ZXVN	30/12/2020 14:39:38	19/02/2021 11:23:50	General	* Données financières sur les 10 dernières années
N48-MH9-4B8S	01/12/2020 14:45:00	23/02/2021 16:49:21	General	* kpmg /compta
3NQ-JZE-UZZU	31/07/2020 10:03:15	26/01/2021 21:23:46	Recouvrement	* MAJORATIONS DE RETARD BDX SAISIE
QN4-4MZ-W5VS	08/12/2020 08:29:54	30/12/2020 13:50:33	Comptabilité	* saisie crédit
H4Q-YND-Z2GB	03/12/2020 11:24:52	28/04/2021 15:58:40	Allocations	* kpmg /prestations
E9X-E4B-QX65	26/08/2020 08:52:07	31/03/2021 17:12:34	Aides sociales	* Iniquer les non perçus
SQ2-XEW-6N9D	26/08/2020 08:40:40	19/02/2021 14:29:49	General	* Accès en consultation Analyse
591-M61-HJS9	13/03/2020 09:08:09	19/02/2021 14:29:07	Aides sociales	* BLOC CSR
RT4-ZHX-VLVB	23/01/2020 14:41:29	19/02/2021 14:20:04	Allocations	* RIB SALASALA MAKETALENA
D3D-JL7-UH3E	18/02/2020 09:49:44	19/02/2021 14:17:31	Comptabilité	* annulation n 'a pas été validé
18P-8VQ-5RDG	09/01/2020 14:49:06	19/02/2021 14:06:12	Recouvrement	* statistique emploi ieom
82M-84V-33QM	26/08/2020 08:14:53	19/02/2021 12:54:38	Recouvrement	* Changer l'adresse de réponse des emails
MYR-XLT-H1R3	17/08/2020 11:11:01	19/02/2021 12:51:57	Comptabilité	* bdx 38 public extractions excel
M8X-PSW-HDJZ	10/09/2020 12:36:22	19/02/2021 12:50:25	Recouvrement	* Rajout de 4 secteurs d'activité
59D-LXX-3T8U	10/09/2020 08:20:06	19/02/2021 12:50:14	General	* Rajout de 4 secteurs d'activité (EMPLOYEURS)
43P-JH1-P43S	09/09/2020 15:50:05	19/02/2021 12:47:33	General	* ticket pour rajout de 4 SECTEURS D'ACTIVITE sur EMPLOYEURS
3DP-QN3-PPSB	16/11/2020 08:55:05	19/02/2021 12:29:32	General	* Envoi d'un message : etat bordereau recapitulatif siple.docx
LJ2-5X2-7G2G	25/11/2020	19/02/2021	General	



	18:05:05	12:27:44		Re: REQUETE POUR KPMG TR: SIPRE - Etats récapitulatifs des bordereaux
QYY-PHP-ZXVN	30/12/2020 14:39:38	19/02/2021 11:23:50	General	* Données financières sur les 10 dernières années
14X-H5X-BJ7S	06/02/2020 14:05:49	27/01/2021 14:49:50	Recouvrement	* majorations de retards

Nombre de tickets résolu en 2020 : **53** à comparer avec 19 tickets résolu en 2019.

53 tickets résolu en 2020

ticket	demande	résolu		intitulé
12Y-THW-SJXA	10/02/2020 08:37:45	10/02/2020 11:28:25	Mandatement	* mandat 9705
186-SM5-JU3B	08/12/2020 08:07:44	08/12/2020 08:09:08	Allocations	* MONTANT DE LA CSR
QN4-4MZ-W5VS	08/12/2020 08:29:54	30/12/2020 13:50:33	Comptabilité	* saisie crédit
B9R-ZYM-1QYW	14/12/2020 14:00:36	14/12/2020 15:33:34	Recouvrement	* modification saisie débit bdx 58
7T1-QT6-63ZL	22/10/2019 12:59:38	21/07/2020 08:28:56	Aides sociales	* Gestion du reliquat 2018 sur 2019
RWN-4A7-ELAR	23/10/2019 13:27:10	15/10/2020 12:03:17	Retraites	* revalorisation retraites
G6P-NEY-QYXZ	23/10/2019 14:14:07	16/03/2020 23:06:09	Recouvrement	* VERROUILLAGE des DEBITS
3VW-3N8-UA7Y	25/10/2019 09:31:02	15/10/2020 11:56:13	General	* STATUT CHANGENT
T95-VWZ-PQY8	25/10/2019 09:34:53	14/02/2020 09:39:24	Aides sociales	* INTEGRER MODULE CSR DANS AIDES SOCIALES
SA2-M4T-9968	25/10/2019 09:36:10	15/10/2020 11:53:16	Recouvrement	* Etat récapitulatif des bordereaux de transmission
1JP-GG7-U88U	25/10/2019 09:41:25	12/09/2020 17:45:24	Aides sociales	* Remettre à 0 l'observation
HJW-JR7-A7P4	25/10/2019 09:45:34	15/10/2020 11:12:48	Retraites	* ouvrir droits à consultation
XMS-7MT-2GX7	25/10/2019 10:51:42	15/10/2020 20:21:44	Recouvrement	* saisie des rappels sur fiche salaire
P5U-RWE-83WP	23/12/2019 10:14:12	14/05/2020 14:26:14	Recouvrement	* employeurs tri
MYZ-8YQ-23RP	26/12/2019 09:54:45	14/05/2020 14:44:05	Recouvrement	* ATTESTATION DE DECLARATION
387-ZLW-8Q9H	03/01/2020 13:23:02	14/05/2020 15:36:14	General	* site internet en ligne
6BL-4UM-YVTZ	03/01/2020 13:24:59	01/10/2020 16:13:55	Comptabilité	* bilan



9PR-G92-9QWD	03/01/2020 13:27:01	01/10/2020 16:13:34	Comptabilité	* compte de resultat
BAH-5YT-HNT1	06/01/2020 08:25:06	14/05/2020 14:05:19	General	* Absent du bureau
WTW-WY1-7NMP	09/01/2020 14:50:10	02/03/2020 12:31:09	Recouvrement	* statistique emploi contributions diverses
4GJ-3EE-W39M	14/01/2020 11:11:46	14/05/2020 15:13:41	Aides sociales	* billettage aide sociale
DXD-REQ-S3VJ	21/01/2020 10:49:43	15/10/2020 11:25:18	Aides sociales	* statistique familles
V8Z-WG1-BBZ6	06/02/2020 14:59:44	14/05/2020 14:18:02	Allocations	* pied de pages
9BZ-8S8-MUJW	14/02/2020 14:57:03	17/02/2020 12:35:45	Retraites	* visas n'entrent pas dans la page
EXG-2DU-MP5N	18/02/2020 09:52:40	15/10/2020 20:19:02	General	* rétablir droits à consultation
PL8-754-SXB8	27/03/2020 11:22:51	02/04/2020 09:10:45	Recouvrement	* statistiques emploi salaires
TWB-7SJ-JW29	01/04/2020 14:44:22	02/04/2020 09:13:47	Recouvrement	* validation débits
86M-Q9V-8VN6	02/04/2020 11:19:27	14/05/2020 14:06:44	Comptabilité	* date encaissement
3LP-AYY-1HPY	07/04/2020 13:15:48	16/04/2020 18:14:17	Retraites	* profil Lupe
27T-9AM-WUVT	09/04/2020 11:47:38	16/04/2020 15:28:38	Allocations	* REMISE A ZERO DES CERTIFICATS
5X8-BR6-95ZA	09/04/2020 13:55:10	10/04/2020 16:51:02	Recouvrement	* attestation de déclaration
E9B-T9M-79SD	16/04/2020 11:40:56	14/05/2020 14:50:30	Mandatement	* mandats de paiements
MQQ-ZA2-3Q34	21/04/2020 12:32:41	30/04/2020 15:35:56	Mandatement	* supprimer M.le Payeur de Mata Utu et mettre M.le Directeur des Finance
377-U1L-TZBA	04/05/2020 07:50:05	14/05/2020 14:05:57	General	* RE: [#MQQ-ZA2-3Q34] Nouvelle Réponse : supprimer M.le Payeur de Mata U
EWW-T9R-UGE6	11/05/2020 13:48:23	14/05/2020 14:42:25	Recouvrement	* attestation déclaration salarié
EQQ-JQN-M1X8	24/06/2020 11:33:49	24/06/2020 17:50:35	Recouvrement	* bordereau de cotisations 538
PBH-JJJ-LBYJ	13/07/2020 13:54:28	15/10/2020 12:02:47	Comptabilité	* débit ou crédit négatifs
HAE-LMB-4AQJ	23/07/2020 10:00:59	23/07/2020 11:29:30	Retraites	* VALIDATION RÉAJUSTEMENT RETRAITE
JL5-ST2-SVM8	17/08/2020 13:40:55	26/08/2020 08:11:22	Retraites	* Annulation versement 905



MQ7-5PJ-8P96	26/08/2020	12/09/2020	Recouvrement	* Accès en consultation
	08:17:36	16:51:32		
D6L-9WJ-RBWG	26/08/2020	15/10/2020	Recouvrement	* Cotisation : saie du type Majoration
	08:37:53	20:42:27		
4X1-P2P-LYL1	26/08/2020	12/09/2020	Recouvrement	* Date d'immatriculation
	08:41:58	16:40:50		
T5X-1U3-1TMD	26/08/2020	15/10/2020	Recouvrement	* Ventilation prime Salaire
	08:43:23	19:59:25		
QXE-DB3-ZPYJ	26/08/2020	12/09/2020	Recouvrement	* Ajout Type de recouvrement en liste
	08:45:22	16:51:02		
22Y-SSQ-4HTY	26/08/2020	16/10/2020	Aides sociales	* Figer le nombre d'enfants
	08:49:13	12:27:12		
NPJ-X2X-XUD6	26/08/2020	15/10/2020	General	* Référencer le site CPSWF
	08:54:33	20:38:00		
PN6-7H1-4PD6	10/09/2020	15/10/2020	Recouvrement	* Rajout de 4 secteurs d'activité
	12:32:04	12:01:43		
E3B-4E5-L2PW	14/09/2020	15/10/2020	Recouvrement	* fiche cotisant erreur sur tous les montants
	11:33:19	11:57:25		
53W-796-8PNJ	21/09/2020	15/10/2020	General	* Requête AC sur bordereau public
	14:35:05	11:57:09		
TH6-VG8-TDYQ	21/10/2020	31/10/2020	Recouvrement	* fiche cotisant erreur total
	08:58:30	10:10:09		
4G8-QJS-BDYX	31/10/2020	31/10/2020	Recouvrement	* Ajout d'éléments dans Types de cotisation
	10:00:18	10:03:02		
64D-53Z-NXVZ	25/11/2020	25/11/2020	General	* REQUETE POUR KPMG TR: SIPRE - Etats récapitulatifs des bordereaux
	11:55:05	18:03:07		
RG3-4GT-1DD7	25/11/2020	26/11/2020	General	RE: REQUETE POUR KPMG TR: SIPRE - Etats récapitulatifs des bordereaux
	19:35:05	19:21:22		

4.3 Conclusion

Pour conclure, nous démontrons à travers ce rapport, le volume de travail que nous assurons au sein de notre service.

De nombreuses améliorations doivent être mises en place afin d'améliorer la qualité de notre suivi.

Dans un contexte marqué par la crise du covid 19 et face à l'impact de l'épidémie sur l'activité. Les employeurs connaissent une fermeture ou une restriction directe ou indirecte de leur activité économique.

Dans le domaine du contentieux, nous devons continuer à améliorer le suivi des dossiers employeurs, en incitant les entreprises à régler plus rapidement leurs cotisations. A cette fin nous continuons à porter notre effort sur les relances amiables avec l'appui du cabinet KPMG.



Dans le domaine des projets informatiques, un travail de réflexion sur l'évolution technologique de notre métier et sur la mise en place de procédures contentieuses plus efficaces doit être réalisé.

Les années 2020 et 2021 sont des années chargées, avec l'intervention du cabinet d'expertise comptable KPMG et de la société OPTIMIND pour réaliser les prévisions sur le régime de retraite. La gestion des projets, est appelé à suivre rigoureusement ces deux dossiers. L'année 2021 nous demandera de réadapter notre progiciel du fait des mesures décidées par les pouvoirs publics pour exonérer les cotisations salariales et patronales.

Face à la crise il est important d'ajuster notre façon de travailler et de communiquer avec les employeurs. Cela monopolise beaucoup de temps et d'énergie, Il sera primordial de prioriser les chantiers afin de rester organisé.

Nous continuerons à améliorer nos procédures et l'efficacité du service afin de répondre aux nouveaux besoins de l'année 2021.